N° 251 (6 pages) 188me année — Un numéro: 10 centimes — Jeudi 28 Octobre 1926

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

et du Vignoble Neuchâtelois

ORGANE GÉNÉRAL DE PUBLICITÉ ET JOURNAL QUOTIDIEN

pour le chef-lieu, le canton de Neuchâtel et les contrées avoisinantes

PARAIT TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

Les annonces sont reçues jusqu'à 14 h. (grandes annonces jusqu'à 9 h.) pour le numéro du lendemain, le vendredi jusqu'à 17 h. pour le numéro du lundi

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois	1 mois
Franco domicile	15.—	7.50	3.75	1.30
Etranger	46.—	23.—	11.50	4.—

On s'abonne à toute époque
Abonnements-Poste. 30 centimes en sus.
Changement d'adresse. 50 centimes.
Bureau: Temple-Neuf, N° 1

Téléphone 207

Chèques postaux IV, 178

ANNONCES Prix de la ligne corps 7 ou son espace.
Canton. 10 c. Prix minimum d'une annonce 75 c. Avis mort. 30 c., tardifs 50 c. Réclames 75 c. min. 3.75
Suisse. 30 c. (une seule insertion min. 3.—), le samedi 35 c. Avis mortuaires 40 c., min. 6.—. Réclames 1.— min. 5.—.
Etranger. 40 c. (une seule insertion min. 4.—), le samedi 45 c. Avis mortuaires 50 c., min. 7.— Réclames: 25. min. 6.25.
Demandez le tarif complet

ENCHÈRES

Enchères publiques

Vendredi 29 octobre 1926, dès 9 heures et éventuellement dès 14 heures, on vendra par voie d'enchères publiques, au local des ventes, rue de l'Ancien Hôtel de Ville, à Neuchâtel, les objets mobiliers ci-après :

UN MOBILIER DE SALON, dix-huit chaises rembourrées, six fauteuils, deux canapés, une chaise-longue ancienne, une coiffeuse ancienne, un lustre ancien, un bureau cylindre, une bibliothèque acajou, deux bronzes d'art, un bureau de dame, six chaises, placet paille, **une armoire à glace,** deux lavabos, trois armoires sapin, huit tables de nuit, trois lits d'enfants, douze tables diverses, de grands tableaux, trois grandes glaces, deux grands stores, deux tapis fond de chambre, un lot de beaux livres, une desserte, des portières et grands rideaux ; trois bancs de jardin, dix chaises et deux fauteuils de jardin, des services de table, de la vaisselle, verrerie, un lot de casseroles cuivre, etc., etc.

Paiement comptant.

Neuchâtel, le 25 octobre 1926.

Le greffier du Tribunal II : Ed. NIKLAUS.

IMMEUBLES

Office des Faillites du Val-de-Travers

Vente d'immeuble

Première enchère

Le samedi 30 octobre 1926, à 13 h. ½, au café des Cernets près des Verrières, l'Office des faillites du Val-de-Travers, agissant en qualité d'administrateur, au nom de la masse en faillite Fritz STALDER, agriculteur, aux Creux, près des Verrières, exposera en vente par voie d'enchères publiques, le domaine dépendant de la dite masse et formant les immeubles suivants du

CADASTRE DES VERRIÈRES

1.	Art. 1933 pl. fo 87 No 10 à 14.	Le Creux, bâtiment, place, jardin, pré, pâturage de 6546 m²
2.	Art. 716 pl. fo 82 No 8.	Près des Cornes, pré de 2925 m²
3.	Art. 845 pl. fo 87 No 15.	Le Creux, pré de 2340 m²
4.	Art. 846 pl. fo 87 No 16 à 21.	Le Creux, bâtiment, places, jardins et pré de 2785 m²
5.	Art. 2379 pl. fo 87 No 7.	Cloison Fatton, pré de 900 m²
6.	Art. 2004 pl. fo 87 No 6.	Cloison Fatton, pré de 12285 m²
7.	Art. 2006 pl. fo 90 No 11.	Cloison Fatton, champ 1827 m²
8.	Art. 2007 pl. fo 90 No 15.	Cloison Fatton, champ 7704 m²
9.	Art. 2008 pl. fo 90 No 20.	Cloison Fatton, champ 1377 m²
10.	Art. 1602 pl. fo 90 No 9.	Cloison Fatton, champ 1503 m²
11.	Art. 3064 pl. fo 90 No 4.	Cloison Fatton, champ 4563 m²
12.	Art. 759 pl. fo 90 No 18.	Cloison Fatton, champ 4311 m²
13.	Art. 2378 pl. fo 87 No 5.	Cloison Fatton, champ 3546 m²
14.	Art. 2384 pl. fo 90 No 17.	Cloison Fatton, champ 3303 m²

Estimation cadastrale : Fr. 7640.—. Assurance des bâtiments : Fr. 7000.—. Estimation officielle : Fr. 14,300.—.

Les conditions de la vente qui aura lieu conformément à la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, seront déposées à l'Office soussigné à la disposition des intéressés, dix jours avant celui de l'enchère ; il en est de même pour ce qui concerne l'extrait du Registre Foncier et le rapport de l'expert.

Môtiers, le 18 octobre 1926.

OFFICE DES FAILLITES :
Le préposé Eug. KELLER.

A vendre à Serroue s/ Corcelles
JOLI CHALET
meublé ou non, contenant une grande salle avec cheminée, deux chambres et cuisine, cave. Citerne. — Champs et buissons 6635 m². — Conditions avantageuses.
S'adresser à l'AGENCE ROMANDE B de Chambrier Place Purry 1. Neuchâtel

A VENDRE
dans belle situation, à proximité immédiate de la gare, maison très bien construite renfermant quatre appartements dont trois de cinq pièces chacun, avec vérandas et terrasse et un de trois pièces avec balcon Confort moderne. Vue superbe Jardin de 800 m² environ Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul Baillod, notaire, à Neuchâtel.

Petit domaine à vendre
Pour sortir d'indivision, on offre à vendre dans localité du vignoble un domaine comprenant une maison d'habitation de six chambres, grange, remises, écurie (quatre têtes) ; quatorze poses de terres et vingt ouvriers de vignes en un seul mas. — Conditions favorables.
S'adresser à l'AGENCE ROMANDE. B. de Chambrier Place Purry 1, Neuchâtel.

Immeuble à vendre à Villiers
Mercredi 3 novembre 1926, à 15 heures, à l'Hôtel de Villiers, la famille de défunte Zélie-Adèle SERMET, née ISLER, exposera en vente par enchères publiques l'immeuble désigné au cadastre de Villiers comme suit :
Art. 289, A Villiers, bâtiments, places, jardins de 612 m².
Entrée en jouissance : 1er mai 1927.
Pour visiter l'immeuble, s'adresser à Mme Alfred MOSSET, à Villiers, et pour les conditions au notaire soussigné.
Cernier, le 19 octobre 1926.
R 957 C Abram Soguel, not.

A vendre, à LA BÉROCHE (Saint-Aubin), près du lac,
jolie propriété
comprenant villa entièrement remise à neuf, de huit chambres, deux vérandas toutes dépendances ; eau et électricité. — Jardin ombragé ; proximité d'une gare et autobus.
S'adresser à l'AGENCE ROMANDE, Place Purry 1 Neuchâtel.

A vendre, au centre ville, grande propriété, 12 chambres, vastes caves. Beau jardin. Terrain à bâtir. Conviendrait pour pensionnat ou société. — Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

A VENDRE
A vendre faute d'emploi,
fourneau électrique
« Therma », 250 v., état de neuf. Demander l'adresse du No 908 au bureau de la Feuille d'Avis.

CHATAIGNES SAINES
1re qualité
belles, fraîches, grosses, 10 kg. 3 fr. 40 ; 5 kg. 1 fr. 80, contre remboursement. — Esportazione Prodotti Agricole, Maggadino (Tessin). JH 63388 O

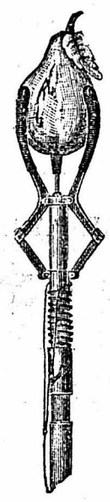

H. BAILLOD S.A.
NEUCHATEL
Bassin 4 - Tél. 2.31
Cueille-fruits

Pour avoir de **bons petits pains** et croissants tous les matins, adressez vous à la
BOULANGERIE-PATISSERIE A. JEANNERET
Parcs 103
Tous les jours **gâteaux, sèches, pâtisserie, pièces à 10 et 20 c., desserts extra depuis 40 c. le ½, ramequins, pâtés, zwiebacks légers.**
Sur commande : **tourtes, mokas, vacherins, cornets à la crème, meringues.**
Le samedi, ou sur commande, **tresses, tailiaules,** avec ou sans raisins, de très bonne qualité.
Prix spéciaux par grandes quantités
On porte à domicile. Téléphone 445. Se recommande.

Boucheries-Charcuteries
BELL
69 moutons-agneaux DU VALAIS
abattus à Neuchâtel
BAISSE DE PRIX

Poitrine, Collet	le ½ kg.	fr. 1.40
Epaule, Sous l'épaule	»	» 2.—
Côtelettes, Filet, Gigot	»	» 2.10

Ménagères, profitez ! c'est la viande saine et bon marché

Clinique des poupées
Z. DUPUIS — Terreaux 7
SUCCESSEUR DE Mme BISSAT
Réparations et vente de poupées et accessoires
Joli choix de petites robes et lingerie

Choix immense de
TISSUS
molleton imprimé pour robes, blouses et robes de chambre. Superbes dessins nouveauté.

Veloutine imprimée très avantageuse, largeur 75 centimètres, le mètre 1.50 1.15 **-.95**
Veloutine écossaise jolies dispositions pour robes d'enfants, 75 cm, le m. 2.25 1.90 **1.70**
Veloutine imprimée 75 cm, ravissants dessins pour robes de chambre, le mètre 3.20 2.80 **2.25**
Ottoman molletonné superbes dessins pour robes et blouses, larg. 75 cm., le mètre **2.30**
Molleton rayé larg. 70/80 cm., pour chemises et caleçons, le m. 1.40 1.20 1.— -.85 **-.60**

JULES BLOCH
SOLDES et OCCASIONS - NEUCHATEL

Ch. Petitpierre S. A.
Dans tous nos magasins
terre à cuire de Vallauris
Caquelons pour fondues
formes suisse et parisienne
Marmites pr pot-au-feu
formes : haute et basse
PRIX AVANTAGEUX

Toussaint
Pour la Toussaint, beau choix de couronnes et plantes fleuries, chez P. Baudin, horticulteur, Poudrières 29. Banc au marché. Téléphone 16.98.

OCCASION
A vendre une table avec tiroir, deux chaises, un grand panier japonais, un garde-feu avec accessoires pour cheminée, une marmite fonte, le tout à l'état de neuf. Avenue du 1er mars 8, 3me étage.

RIPOLIN
LA MEILLEURE PEINTURE LAQUÉE
Vente en gros
F. BONNET & CIE S.A.
Genève

Leggins

9.80
Grande Cordonnerie
KURTH
NEUCHATEL

+ HERNIE +
Le nouveau bandage herniaire
„UNIC" REBER
contient la hernie la plus difficile à maintenir. N'achetez aucun bandage avant d'avoir essayé gratuitement « l'UNIC » invention
J. F REBER.
BANDAGISTE
Neuchâtel):(Terreaux 8
Tél. 4.52

Le roi des cirages

Le cirage des rois

A VENDRE
à prix très bas, un grand lit avec sommier, une table de nuit, ancien canapé tout bon crin, paravent, tapis de coco un calorifère, couleuse et chevalet. M. C., Goutte d'or, Monruz.

A vendre un
potager
marque « Bürkli », à enlever tout de suite. S'adresser Evole 3, rez-de-chaussée.

PHARMACIE-DROGUERIE
F. TRIPET
SEYON 4 — NEUCHATEL
Le VIN LAURENT
tonique et reconstituant par excellence, convient aux anémiques, surmenés et convalescents
Prix du flacon : fr. 3.50

Timbres caoutchouc
ET TOUS ACCESSOIRES
TIMBRES EN MÉTAL
LUTZ-BERGER
17, Rue des Beaux-Arts

Produits alimentaires
En dehors de ses spécialités de Cafés et Thés, « Mercure » s'occupe de la vente de toutes sortes de Produits alimentaires tels que Conserves de fruits et légumes, Confitures, Pâtes alimentaires, etc.
Spécialités suisses et étrangères du domaine de l'alimentation.
Mercure
5% Rabais
Succursale de Neuchâtel : RUE DU SEYON 2

Des prix qui parlent !
DEMANDEZ :
Nos manteaux raglans, double face, fr. 45.-- 55.-- 65.--
Nos manteaux cintrés, double face, » 65.-- 75.--
Nos complets w[illegible]ypcord, » 80.-- 95.--
ce dernier, pure laine peignée, dans six coloris,
Grand choix de gilets de laine
A. MOINE-GERBER, Corcelles (Neuchâtel)

Nettoyage des fenêtres
sans peine avec « KEMAL » (auparavant nommé « Kiwal »), sans eau, ni cuir, nettoie la vitre la plus sale et lui donne un poli parfait.
En vente à Neuchâtel chez: **Tripet**, pharmacie ; **Bourgeois**, pharmacie ; **Schneitter**, droguerie.
Dr E. Strickler, laboratoire chimique Kreuzlingen.

Souliers à brides, gris. . . . 12.80
Souliers à brides, beiges. . . 13.80
Souliers à brides, bruns. . . 16.80
Souliers fant. vernis 19.80 16.80
GRANDE CORDONNERIE J. KURTH
Rue du Seyon 3, NEUCHATEL, Place du Marché 1

Bérets basques
bonne qualité, en marine, trois grandeurs assorties, le béret
1.90
AUX ARMOURINS S.A.
NEUCHATEL

Vient de paraître:
LE VÉRITABLE MESSAGER BOITEUX DE NEUCHATEL
POUR L'AN DE GRACE 1927
Prix : 75 c. En vente dans les princ. librairies, kiosques et dépôts
Editeur: IMPRIMERIE CENTRALE, Neuchâtel
Rabais aux revendeurs

Automobilistes!
GUYE-ROSSELET, maison spéciale d'articles de voyage, à Neuchâtel, rue de la Treille 8, offre en ce moment un choix formidable de
COUVERTURES DE VOYAGE
grandes, chaudes et confortables, en laine, poils de chameau, peluche de soie, Teddy Bear, etc. à partir de . . . . . Fr. **17.50**

Pèlerines

TISSU LAINE
sur caoutchouc, depuis 50 centimètres
11.75
CASAM-SPORT
I. CASAMAYOR
NEUCHATEL

Potager neuchâtelois
avec pieds, en parfait état, à vendre. — S'adresser, le matin, Parcs 85 b, 3me.

A vendre
potager neuchâtelois
avec accessoires, à l'état de neuf. S'adresser Château 15, rez-de-chaussée, Peseux.

Chanson de nos grand'mères !
Nous n'irons plus au bois
Les lauriers sont coupés
Nous irons chez Dubois
Acheter les nouveautés
Sa librairie est bien montée
Et ses livres très bon marché
Et ses livr... es... si bon marché [bis
Que chacun peut s'en payer
Librairie Dubois
sous l'Hôtel du Lac

Grenoble
A remettre bon commerce de confections et lingerie de bonne réputation. — S'adresser à Sésiano & Lenoir, à Genève.

A vendre quelques mille kg de
beaux choux-raves
au choix, à 6 fr. les 100 kg. pris sur place. Jules Gaberel, Savagnier.

A remettre à Lausanne
affaire importante
pour cause de départ imprévu. Horlogerie et papeterie. Bonne clientèle. Nécessaire : 10 à 11,000 francs. — Ecrire sous H. 7692 L. Publicitas Lausanne.

Belles châtaignes
10 kg. à 4 fr. 95
15 kg. à 6 fr. 95
franco contre remboursement. 100 kg. à 30 fr. de Lugano contre remboursement. MORGANTI & Co LUGANO.

A vendre grand
dictionnaire Larousse
huit volumes, état de neuf. Fahys 103, 3me, à droite.

PIANOS
Wohlfahrt, palissandre, cordes croisées, Hoff & Cie, noyer. S'adresser A. Lutz fils, Croix du Marché. c.o.

Boulangerie - Pâtisserie
M. PETTER
Ecluse 31):(NEUCHATEL
Tous les jours gâteau du Vully à 30 c. la ration.
Desserts fins de ma propre fabrication. Echantillons gratuits.
Pâtisserie fraîche.
Prix spéciaux pour pension.
Tous les lundis, dès 7 heures, excellents gâteaux au fromage.
On porte à domicile.

Fr. 135.--
divans neufs, recouverts de velours frappé.
Fr. 160.--
divans neufs, modernes, recouverts de moquette laine.
Fr. 170.--
divans neufs, Louis XV, recouverts de moquette laine.
Ameublements Guillod
Ecluse 23 Tél. 5.58
Maison suisse fondée en 1895

Baume St Jacques
de C. Trautmann
pharm., Bâle. Prix fr. 1.75 en Suisse
Spécifique vulnéraire pour toutes les plaies en général, ulcérations, brûlures, varices et jambes ouvertes, hémorroïdes, affections de la peau, dartres, piqûres, engelures. — Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt général: Pharmacie St-Jacques, Bâle.

LOGEMENTS

A louer tout de suite,

à Cressier

joli logement remis à neuf, de trois chambres, cuisine claire, buanderie, dépendances et part de jardin. S'adresser à A. Mast, Cressier.

A louer tout de suite ou pour époque à convenir un

appartement

de trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser Grand'Rue 1a, 4me. à droite.

A LOUER

pour tout de suite ou époque à convenir, à Peseux, bel appartement de cinq pièces, avec balcon, chambre haute, galetas, part de jardin. Eau, gaz, électricité.

Demander l'adresse du No 893 au bureau de la Feuille d'Avis.

Beaux-Arts (côté lac), appartement de six chambres, jardin, chambre de bains installée, chauffage central et dépendances, à louer tout de suite ou pour époque à convenir. Etude Petitpierre & Hotz.

Pour le 24 novembre, à louer

JOLI PIGNON

de trois chambres dans maison d'ordre. S'adresser Maillefer 18, 3me étage.

A louer à la Coudre,

LOGEMENT

de trois chambres, dépendances et jardin, pour le 24 décembre ou époque à convenir. S'adresser à Pierre Müller, la Coudre.

Pour cause de départ, à louer à une ou deux dames, un

joli appartement

au soleil, de deux chambres et cuisine. Bas de la ville.

Demander l'adresse du No 890 au bureau de la Feuille d'Avis.

ECLUSE : logement de trois chambres et cuisine. S'adresser Etude G. Etter, notaire.

RUE DU SEYON : à louer beau 2me étage de six pièces, dépendances et balcon. Disponible immédiatement. S'adresser Etude G. Etter, notaire.

Etude Brauen, notaires
HOPITAL 7

Logements à louer :
Moulins, 1 à 3 chambres.
Ermitage, 3 chambres, jardin.
Seyon, 3 chambres.
Tertre, 2 chambres.
Fleury, 1 chambre.
Breton, 3 chambres.
Locaux pour magasins, Moulins.
Locaux pour ateliers, Moulins.
Ecluse, Quai Suchard.
Garde-meubles. Grandes caves.
Plantage.

CHAMBRES

Jolie petite chambre. — Terreaux 5, 2me. c.o.

Jolie petite chambre meublée, très propre, indépendante, chauffage central. Saint-Maurice 2, 1er étage.

Chambre indépendante. Saint-Maurice 11, 4me, à gauche. c.o.

A LOUER

une chambre meublée, au soleil, indépendante, belle vue. — S'adresser Tertre 8, 3me, à gauche.

Deux belles chambres, chauffage central. — S'adresser à J. Künzi, Faubg de l'Hôpital 34.

A louer à deux minutes de la station du Plan,

CHAMBRE

à deux lits, chauffage, et pension sur désir.

Demander l'adresse du No 887 au bureau de la Feuille d'Avis.

A LOUER

une chambre. Temple-Neuf 16. Pour renseignements, s'adresser au tenancier du Cercle catholique.

Belle grande chambre à un ou deux lits, chauffable, pour personnes sérieuses. Beaux-Arts 5, rez-de-chaussée. c.o.

Belle chambre meublée pour personne tranquille, ou âgée — Terreaux 4, 1er étage.

Belles chambres, chauffage central. — Bonne pension. — Maladière 3

Jolie chambre et pension. — Serre 7. c.o.

LOCAT. DIVERSES

A LOUER

rue du Pommier un local fermé, 15 fr. par mois. Sur le plateau gare, locaux pour garde-meubles, remises, entrepôts et garage. S'adresser Aug. Lambert, camionnage, gare. Neuchâtel.

Pour jardinier: A louer, aux Parcs, grands jardins, serre. Ecuries à porcs. Installations pour bassecour. Etude Brauen, notaires, Hôpital 7.

A louer aux Fahys, à partir du 11 novembre prochain,

beaux terrains

pour jardin. S'adresser Etude Junier, notaire, à Neuchâtel.

Demandes à louer

Monsieur cherche

jolie chambre

indépendante). — Offres écrites sous chiffres J. C. 907 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune ménage cherche à louer pour le 24 mars 1927,

APPARTEMENT

de trois chambres avec dépendances d'usage, et jardin, aux abords immédiats de la ville. — Adresser offres sous chiffres M. D. 906 au bureau de la Feuille d'Avis.

Dame seule cherche

petit logement

au soleil, à Neuchâtel ou environs. S'adresser par écrit à D. S. 900 au bureau de la Feuille d'Avis.

Dames soigneuses solvables, demandent à louer pour époque à convenir, bonne

PETITE MAISON

d'un ou deux logements et jardin. Offres écrites à R. P. 898 au bureau de la Feuille d'Avis.

On demande à louer une

PORCHERIE

(vingt à trente pièces environ), avec logement attenant si possible. — Faire offres par écrit, avec conditions sous chiffres P. P. 892 au bureau de la Feuille d'Avis.

NIAXA

Il n'y a qu'ça

pour rafraîchir les couleurs de votre jolie robe de soirée qui vous plaît tant, car les flocons savonneux du Niaxa sont préparés avec les substances les plus pures. Ils nettoient à fond sans altérer le tissu ni le faire déteindre.

Un Produit Steinfels

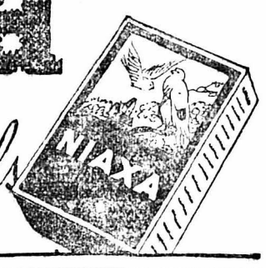

OFFRES

Jeune personne connaissant à fond le service de

bonne d'enfants

cherche place. Bons gages désirés. Ferait volontiers lingerie à côté de son service. Offres à J. Barbier, pasteur, Suchy (Vaud). JH 45125 L

JEUNE FILLE

de 20 ans cherche place dans petite famille de Neuchâtel ou environs, pour apprendre la langue française. Vie de famille et petits gages désirés. Certificats à disposition. S'adresser à Mlle Marie Bühler, Faltschen près Reichenbach (Oberland bernois).

Jeune fille

forte et bien portante, de 16 ans, cherche place dans bonne famille où elle pourrait apprendre la langue française et jouir de la vie de famille. Neuchâtel préféré. S'adresser à Mme Verena Casari, Weissenburg (Berne).

Jeune fille

de 18 ans cherche place dans bonne famille, de préférence pour le service de magasin. A déjà fait un stage de six mois chez une lingère. Parle un peu le français mais désire se perfectionner dans cette langue. — S'adresser à famille Renfer-Wirth, Lengnau près Bienne.

On cherche place pour

jeune fille allemande

20 ans, intelligente et travailleuse, pour faire le ménage, dans bonne famille. (Il faudrait procurer la permission.) — S'adresser à Mme Schwyter, Hôtel Kurhaus, Walchwyl (Zoug).

Jeune fille

de 22 ans cherche place dans bonne maison particulière, pour les travaux de cuisine et de ménage, de préférence à Neuchâtel. Certificats à disposition. — Gages à convenir. — Mlle Frieda Schütz, Bonfol (Porrentruy).

PLACES

Bonne famille à Lucerne cherche

volontaire

pour le ménage. — Offres avec photo à Mme F. Oppler, Fluhmattstrasse 41, Lucerne.

On demande tout de suite ou pour époque à convenir

JEUNE FILLE

de 20 à 28 ans, en santé et active, pour ménage très soigné de 2 personnes à Zollikon-Zurich. Voyage payé. — Ecrire à Mme Flury, Zollikerstrasse, Zollikon.

On demande

dans un ménage de deux personnes, comme cuisinière, une

JEUNE FILLE

sachant un peu cuire et voulant se perfectionner. Bonnes références exigées. Adresser offres sous chiffres K. 3366 U. à Publicitas Bienne. JH 10335 J

On demande pour le 15 novembre une jeune fille bien recommandée et parlant français comme

femme de chambre

Adresser offres écrites et conditions sous G. B. 879 au bureau de la Feuille d'Avis.

On cherche

bonne à tout faire

ayant déjà été en service. S'adresser Faubourg de l'Hôpital No 64.

EMPLOIS DIVERS

Jeune fille

20 ans, ayant déjà été en service une année et demie dans la Suisse romande cherche place dans petit magasin. Elle aiderait volontiers aussi au ménage. Certificats à disposition. — Faire offres détaillées avec indication de salaire à Gertrude Marti, Bodmatt près Rüeggisberg (Berne).

Kuffer, Electricité, Ecluse 12, demande

jeune homme

pour nettoyage, chauffage, commissions. — Se présenter entre 17 et 19 heures au magasin.

JEUNE HOMME

possédant le certificat de l'école de commerce, cherche place dans bureau ou magasin. — Adresser offres écrites sous chiffres J. R. 904 au bureau de la Feuille d'Avis.

Concierge

connaissant le jardinage et ayant quelques notions de l'horlogerie est demandé par fabrique de Bienne. Logement de deux chambres à la fabrique. — Entrée, si possible, 1er novembre. — Adresser offres sous chiffres C. 3354 U. à Publicitas, Bienne. JH 10384 J

On cherche

inspecteur
acquisiteur

pour représenter compagnie d'assurances de 1er rang, R. C., accidents et vie. Fixe et commission. — Discrétion absolue. Ecrire sous chiffres OF 1323 N à Orell Füssli-Annonces, Neuchâtel.

Représentants

sont demandés par une fabrique de biscuits pour sa spécialité. Bonne commission. S'adresser à M. Maleux, à Estavayer-le-Lac (Fribourg). JH 40127 L

Deux jeunes filles et un jeune homme (frère et sœurs, âgés de 18 ½ à 23 ans), parlant le français et l'allemand, cherchent places dans un hôtel, si possible dans la même localité, les filles comme femmes de chambre et le jeune homme pour tous les travaux. Celui-ci possède des capacités utiles pour la branche hôtelière. Photos à disposition. — Offres avec prétentions, conditions et renseignements à Oscar Walter Hofer, maître cordonnier, Gals-Chules (Berne).

Personne

d'un certain âge cherche place aux environs de Neuchâtel, dans café ou hôtel, pour n'importe quel emploi. Sait cuire et connaît le service.

Demander l'adresse du No 909 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune demoiselle cherche place de

sténo-dactylo

Ferait aussi copies à la maison. Demander l'adresse du No 888 au bureau de la Feuille d'Avis.

Régleuse

serait engagée.

Demander l'adresse du No 886 au bureau de la Feuille d'Avis.

Jeune couturière cherche place

d'assujettie

Prière d'écrire sous R. O. 878 au bureau de la Feuille d'Avis.

A VENDRE

PIANOS

Au choix, trois pianos, noyer, cordes croisées, Burger & Jacoby. — S'adresser A. Lutz fils, Croix du Marché. c.o.

Fr. 260.-

chambre à manger, en noyer, composée de : un dressoir, une table hollandaise à rallonges, quatre chaises modernes.

Ameublements GUILLOD

Ecluse 23 Tél. 5.58

Demandes à acheter

On demande à acheter un

moteur triphasé

¼ ou ⅓ HP, 500 volts. S'adresser sous P 2614 N à Publicitas Neuchâtel. P 2614 N

AVIS DIVERS

Home catholique
Faubourg du Crêt 8
Chambres et pension

pour dames et demoiselles. — Prix très modérés.

FOURRURES

Mesdames, faites garnir vos manteaux et faire vos transformations et réparations de fourrures chez

Mme Milca BORNAND
Ecluse 12

A la même adresse, on demande une

jeune fille

libérée des écoles pour les commissions et aider à l'atelier.

Fabrique de produits alimentaires pour volaille

demande agent-dépositaire

dans chaque localité importante. Aliment ayant obtenu deux diplômes de 1re classe.

Offres sous chiffres R. 51347 C. aux Annonces-Suisses S. A., Lausanne.

AVIS

Les personnes qui auraient des réclamations à adresser ou des comptes à régler à la succession de M. Charles BARRELET, de son vivant, fonctionnaire fédéral retraité, domicilié Avenue du 1er mars 24, sont priées de les présenter à l'Etude des notaires Dubied, Môle 10, d'ici au 15 novembre au plus tard.

Gymnastique
Massage
INSTITUT
L. SULLIVAN
professeur
Rue de l'Orangerie 4 - Téléph. 1196
reçoit l'après-midi depuis 3 h. 30

La coiffure est un art!
Votre chevelure un précieux élément de beauté.
N'hésitez pas à nous faire une visite, vous en reviendrez satisfaite.
SŒURS GŒBEL
Terreaux 7 - Tél 11.83

Tous transports

aux meilleures conditions avec camions-automobiles de 2 et 4 tonnes.

Déménagements par cadres capitonnés au

GARAGE PATTHEY
Seyon 36 Tél. 16
NEUCHATEL

Maison s'occupant de déménagements depuis 40 ans.

Croix Bleue

Réunion présidée par M. le pasteur G. PERRET-GENTIL,
VENDREDI 29 OCTOBRE
à 20 h. SEYON 32

CHŒURS

Invitation cordiale à tous.

ALLEZ VOIR **NITCHEVO**
DE BARONCELLI AVEC
M. VIBERT
Charles VANEL
LILIAN **H**ALL DAVIS
R. LI**E**VIN
SUZY **V**ERNON
PA**O**LI

DISTRIBUÉ PAR PARAMOUNT
AU
CINÉMA CAMÉO
A PARTIR DU 3 NOVEMBRE

Mécanique de précision
„Mécathor" Parcs 31
Réparation Révision de
Machines à écrire
Machines à coudre

Couturière

se recommande pour tous travaux modernes et transformations. — Atelier Schneeberger-Ernst, Orangerie 2, 3me.

CERCLE TESSINOIS
NEUCHATEL

La cotisation pour 1926 est payable dès ce jour au 15 novembre auprès du tenancier du Cercle.

Après cette date elle sera prise en remboursement.

LE COMITÉ.

Grande Salle de la Rotonde
Dimanche 31 octobre 1926
dès 15 h. 15
Thé dansant
ORCHESTRE LEONESSE

ENGLISH CHURCH
SALE OF WORK, TEA, CONCERT
THURSDAY, November 4th, 2-6.30 p. m.
SALLE DE L'UNION CHRÉTIENNE
(Rue du Château)
ENTRANCE FEE (Including Concert) 45 centimes
Donations of work, fruit, flowers and cakes will be welcomed by
Mme Paul de Pury, Colombier.
Miss Wright, Pommier 5.
Mme Chable-Ramsey, Fbg de l'Hôpital 22.
Mrs Hunter, Beaux-Arts 6.
Miss Bickwood, Place Piaget 7.
Mme Pierre Dubied, Trois-Portes 1.
Mme Ernest DuBois, Evole 24.
Mme Robert Chable, Fbg de l'Hôpital 18.

GRANDE SALLE DES CONFÉRENCES
SOCIÉTÉ DE MUSIQUE
Mardi 2 novembre 1926, à 19 h. 45 précises
1er Concert d'abonnement
avec le concours de
M. YVES NAT
pianiste, et de
l'Orchestre de la Suisse romande
sous la direction de M. Ernest ANSERMET
Voir le Bulletin musical No 152
PRIX DES PLACES : Fr. 5.—, 4.—, 2.50 (timbres non compris).
Billets en vente au magasin Fœtisch, de vendredi matin à mardi soir, et le soir du concert à l'entrée.
Les portes s'ouvriront à 19 h. ¼
Répétition générale :
MARDI 2 NOVEMBRE, à 14 h. Entrée pour non-sociétaires Fr. 3.—.

LA ROTONDE - NEUCHATEL
Mercredi 3 novembre 1926, à 20 h. 30
Tournée Karsenty
Le dictateur
de Jules ROMAINS
sous le patronage de la Société du Théâtre littéraire de Neuchâtel
Les preneurs de parts et sociétaires ont la faculté de se réserver des places à l'avance les 28 et 29 ct., moyennant présentation de leur carte de légitimation.
PRIX DES PLACES : Fr. 6.60, 5.50, 4.40, 3.30. — Location chez Fœtisch, dès le 30 octobre.

Asile temporaire
MAISON des AMIES de la JEUNE FILLE
Faubourg du Crêt 14
Bonnes chambres avec pension
prix très modérés
Atelier pour nettoyage de plume, duvets, oreillers
prix avantageux

PALACE
DEMAIN SOIR
Le formidable succès de la GAUMONT-METRO-GOLDWYN
La sorcière

avec **Aileen PRINGLE**
Louez vos places c'est prudent!!!

ARMÉE du SALUT - Ecluse 20
Dimanche 31 octobre
Journée spéciale pour la jeunesse

Salon de coiffure pr dames
PLACE PURRY 1, 1er étage
TÉLÉPHONE 17.81
Coupes de cheveux modernes — Massages facial et contre la chute des cheveux — Application au Henné
Postiches en tous genres — Grand choix de parfumerie
SERVICE SOIGNÉ M. MATZINGER

Stade du Cantonal F. C. Neuchâtel
Dimanche 31 octobre, à 13 h. 30
Berne vétérans - Cantonal vétér.
A 15 heures
Couvet I - Cantonal IIb
ENTRÉE : Dames et messieurs 70 c.
Enfants 30 c. Supplément aux tribunes 50 c.

HOTEL BELLEVUE, AUVERNIER
Samedi 30 octobre
Reprise des soupers-tripes
Tripes nature - Tripes mode de Caen - Tripes au Madère
Spécialités de la maison
Téléphone N° 2 *A. CLERC & fils, propr.*

Dès vendredi 29 octobre **A L'APOLLO** Dès vendredi 29 octobre
SANS FAMILLE
l'immortel roman d'Hector MALOT
AVIS donc aux innombrables lecteurs de cet émouvant chef-d'œuvre
Tous les soirs à 8 h. 30 **600.000 Fr. par mois** Comédie burlesque avec N. Koline du chiffonnier de Paris

LES MEILLEURS MEUBLES S'ACHÈTENT A LA MÉNAGÈRE
Rue du Pont 14 LAUSANNE

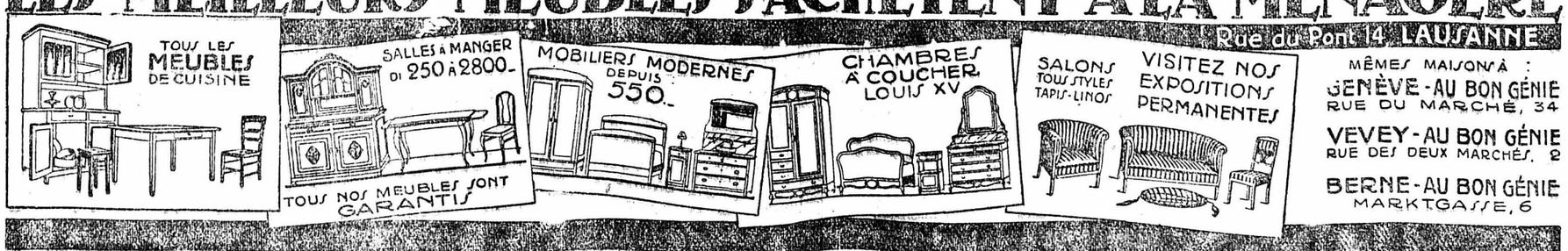

MÊMES MAISONS À :
GENÈVE - AU BON GÉNIE RUE DU MARCHÉ, 34
VEVEY - AU BON GÉNIE RUE DES DEUX MARCHÉS, 2
BERNE - AU BON GÉNIE MARKTGASSE, 6

„LA MÉNAGÈRE" ACCORDE LES PLUS GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT
SANS MAJORATION NI INTÉRÊT - DEMANDEZ NOS CONDITIONS
- DEVIS ET CATALOGUES GRATUITS -
E. BRUNSCHWIG

Coupe de cheveux soignée
pour dames et messieurs
ondulations
Salons de coiffure
SCHWANDER
Seyon 18a - Grand Rue 11
Téléphone 881

Imprimerie J. Girardbille & Fils
Faubourg du Lac 9
NEUCHATEL
LIVRE RAPIDEMENT TOUS TRAVAUX COMMERCIAUX
Se recommandent - Téléphone 14.86

NOS CINÉMAS

PALACE

CE SOIR : PRIX RÉDUITS

CINÉ JOURNAL SUISSE

LE CYCLONE DE MIAMI EN FLORIDE

cinématographié en pleine action

UN FILM COMME VOUS EN VOUDRIEZ TOUTE L'ANNÉE...

L'ALOUETTE AU MIROIR

spectacle gai et attendrissant, joué par la très belle artiste CORINNE GRIFFITH

ET DEUX DÉSOPILANTS COMIQUES

Location ouverte toute la journée à la caisse du PALACE, tél. 11 52

THEATRE

Encore ce soir 28, dimanche 31 octobre et jeudi 4 novembre à PRIX RÉDUITS

La plus poignante histoire d'amour que l'on ait vue à l'écran

DANSONS

interprétée par: GEORGES O'BRIEN, ALMA RUBENS, MADG BELAMY

BIB, BOB ET BABETTE les trois singes merveilleux dans **BIB RAPIN**

La location est ouverte toute la journée chez Mlle ISOZ, tabacs, sous l'Hôtel du Lac tél. 7.99 et dès 7 h. 30 du soir, au Théâtre, tél. 11 62.

PANTOUFLES à revers

façon poil de chameau

6.90 5.90 3.90

Grande Cordonnerie

J. KURTH

NEUCHATEL

Rue du Seyon 3

Pour la **fraîcheur juvénile** du teint ainsi que contre les impuretés de la peau n'employez que le SAVON au

LAIT DE LIS

Bergmann

Marque : Deux mineurs et complétez l'effet par la **Crème au Lait de Lis "Dada"**

E. Bauler pharmacien.
A. Bourgeois pharmacien
Félix Tripet pharmacien.
A. Wildhaber pharmacien
A. Horisberger Lüscher épicerie
Ch Petitpierre et succursales.
Savoie Petitpierre mercerie
Paul Schneitter droguerie.
Zimmermann S. A., épiceries.
E. Denis Hediger Saint Aubin
H. Zintgraff pharm. St Blaise
M. Tissot pharm., Colombier.
F. Aubry Michel Landeron.
F. Meier-Charles, la Coudre.

La victoire

se dessine. Plus qu'un léger effort... Impossible, les forces vous trahissent... l'adversaire est vainqueur!

Sportsmen! Pour combattre la fatigue, il suffit de consommer de temps à autre une tablette de

Chocolat au lait

Cailler. - Avant le match, croquez donc désormais du chocolat au lait

Cailler's

le stimulant idéal de chaque sportsman

Bonneterie pour enfants

etc.

pour l'hiver

Robette d'enfant tricot laine, teintes fines, jolie façon, longueur 45 cm., **4.75**

Robette d'enfant tricot laine, façon nouvelle, teintes mode assorties, **5.75**

Manteau d'enfant façon sevante, en moutton, sept teintes mode, **6.90**

Barboteuse tricot laine, col rabattu, se lait en corail, jade, beige, canard, cerise, gr. 2 et 3, **3.50**

Polos p' enfants tricot laine, teintes nouvelles, **-.85**

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

AUX ARMOURINS

NEUCHATEL SOCIETE ANONYME

Guye-Rosselet

TREILLE 8 -- NEUCHATEL

Parapluies pour dames

Tom-Pouce. demi-soie noire à lisière, poignées modernes :

Ire SÉRIE	IIme SÉRIE	IIIme SÉRIE
11.50	13.50	16.--

Parapluies pour hommes

Gloria anglais 1a, article très solide et élégant :

Ire SÉRIE	IIme SÉRIE
13.50	15.50

Pour les plantations d'automne

FRAMBOISES

avec de gros fruits aromatiques, dans les sortes Marboroug, Winklers Sämling, Goliath und Harzjuvel, la pièce 25 c., les 100 pièces 22 fr. ainsi que

FRAISES

à gros fruits, sortes précoces et tardives, ainsi que fraises au mois ; nous offrons de jeunes plants à 12 fr. les 100 pièces, 3 fr. 25 les 25 pièces, avec mode de culture détaillé.

Cultures de fraises Liebefeld près Berne

Guêtres

bordées de cuir,

5.90

Grande Cordonnerie

J. KURTH

NEUCHATEL

Châtaignes fraîches, grosses

5 kg., 2 fr. 65 ; 10 kg. 4 fr. 70

Petites tommes de chèvre

2 kg. ½, 6 fr. 50

M. BOFFI, Maroggia. c.o.

BAS SPORT

pure laine, pour hommes, depuis **3.95**

pour enfants, 10 ans, **2.95**

CASAM-SPORT

I. CASAMAYOR

NEUCHATEL

BERDUX

Piano de 1re marque, noyer cordes croisées et cadre fer. S'adresser chez A. Lutz fils Croix du Marché c.o.

Achetez la machine « HELVÉTIA » Seule marque suisse!

Petits paiements mensuels

Demandez nouveaux prix réduits avec catalogue gratuit No 85

Fabrique suisse mach. à coudre S.A.

LUCERNE

Poissons

Soles - Colin
Cabillaud - Baudroie
Perches - Bondelles

Poulets de Bresse

Canetons - Pigeons
Chevreuils
Lièvres du pays
Canards sauvages
Perdreaux - Perdrix
Civet de lièvre
Escargots, fr. 1.20 la dz.
Saucisses de Francfort
Beaux marrons
Vacherins

Au magasin de comestibles

Seinet fils

6, rue des Epancheurs, 6

Téléphone 71

CONSULTEZ L'APPAREIL MAGNET AVANT DE FAIRE VOS ACHATS

Combustible de qualité
Economie et propreté

RUE DU MUSÉE 4
TÉLÉPHONE 170

Pour l'achat de vos

Combustibles

adressez-vous à

REUTTER & DUBOIS

Lainages

Kasha

belle qualité souple pour robes et costumes, coloris mode, 140 cm., le m. **13.50**.

Composé

pure laine unie, 140 cm., **13.50**, carreaux et rayures, tons assortis, haute nouveauté.

GVE PARIS S. A.

Place des Halles 6 -- Neuchâtel

Grand choix en velours, panne, velours ciselés
Nouveautés de RODIER, CRÉPE DE CHINE à bordure
Nouveau et superbe choix en ROBES et MANTEAUX, depuis Fr. 17.-

Nouveautés

Ecossais

laine, nouvelle disposition, 75 cm., le mètre **5.25**

Flanelle laine

jolies rayures mode, 75 cm., le mètre **6.50** et **5.75**

FEUILLETON DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL

Fanfan la Tulipe

PAR 29

PIERRE GILLES

Un maître d'hôtel le tira de ses réflexions amères. Ce valet apportait avec une solennelle componction, sur un plateau d'argent, une tasse de tisane qui fumait à pleine vapeur. S'inclinant cérémonieusement, il présenta la fade boisson à son maître qui porta le liquide à ses lèvres... Mais celui-ci avait horreur de l'eau, fût-elle aromatisée par des têtes de camomille infusée. Il en goûta deux gorgées qui lui brûlèrent le palais et, emporté par une nouvelle crise de rage, il lança la tasse à la figure du laquais qui, de terreur, laissa choir sur la jambe emmaillotée du malade le lourd plateau d'argent... Un rugissement répondit à cette maladresse :

— Brute ! Maroufle ! Assassin ! Autrichien ! s'écriait le grand chef, à bout de souffle et d'injures.

Puis, cherchant une nouvelle victime, son regard se porta sur Fier-à-Bras, complètement médusé.

— Approche ici, maraud, ordonna-t-il, en froissant la malheureuse lettre de Favart. Approche ici et écoute !

Et tout en scandant chacun de ses mots, il s'écria :

— Tu diras au sieur Favart que, puisqu'il ne se plaît pas à For-l'Evêque, je vais lui assurer une villégiature plus confortable et le faire envoyer de ce pas à la Bastille !...

— Monsieur le maréchal... gémit le vétéran.

— Tais-toi, ou je t'étripe ! lui répondit Maurice de Saxe, en agitant furieusement une sonnette et en couvrant d'un carillon assourdissant les derniers balbutiements de Fier-à-Bras complètement anéanti.

Un aide de camp, attiré par le bruit, accourut à cet appel. Le maréchal lui fit signe de s'asseoir et, tout en lui désignant une écritoire et du papier, il fit :

— Ecrivez ce que je m'en vais vous dicter !

Fier-à-Bras sentit que toute la pièce se mettait à tourner autour de lui et il aperçut les portraits des rois de France qui dansaient devant ses yeux une sarabande effrénée ; il eut cependant conscience qu'il lui fallait se retirer, et, tout en quittant la salle, il entendit, comme en un cauchemar, la voix de cuivre du maréchal qui tonitruait :

« Monsieur le lieutenant de police,

» Nous vous faisons savoir que, gravement offensé par le sieur Favart, actuellement détenu à For-l'Evêque pour un autre motif, nous réclamons de vous son transfert immédiat à la prison de la Bastille... »

— Dieu tout puissant ! gémit Fier-à-Bras, en repassant devant les armures qui semblaient le narguer de toute leur séculaire immobilité.

» Que va dire cette pauvre Mme Favart ? Pourtant, ce n'est point ma faute ! Si M. Favart m'avait écouté, il serait en ce moment en liberté... Mais je n'ai pas dit mon dernier mot. J'ai promis à la bienfaitrice de Perrette de lui rendre son mari, je le lui rendrai !... Et quand je devrais prendre la Bastille à moi tout seul, ventrebleu ! j'en ferai sortir cette innocente victime !

XXI

A malin, malin et demi

A la fin de l'après-midi, le chevalier de Lurbeck compulsait soigneusement son courrier qu'un messager venait de lui apporter et décachetait maladroitement de la main gauche les grands plis chargés de cire rouge, car sa main droite était bandée et immobilisée par le sévère coup d'épée que, la nuit précédente, au château de Choisy, le lieutenant d'Aurilly lui avait décoché dans les ténèbres...

Lurbeck avait, en effet, pu constater à ses dépens que le marquis était une fine lame ; et une large estafilade zébrait, sous la fine charpie, le bras musclé du vaincu.

Le chevalier avait commencé à pester terriblement contre sa défaite ; puis, comme sa maîtrise de lui-même jugulait facilement ses colères, il s'était remis à son labeur d'espion.

Il était d'ailleurs pleinement rassuré, quant aux suites de cette affaire. Personne, à part la Van Steinbergue, qui était son âme damnée, ne pourrait, en effet, supposer que M. de Lurbeck, ami personnel de Sa Majesté Louis XV, avait, à 11 heures de la soirée, en compagnie de deux bandits de sac et de corde, tenté d'assassiner la favorite du roi.

L'un des deux malfrois était mort. Il ne parlerait donc pas ; l'autre ne connaissait pas l'identité du seigneur qui, moyennant deux cents pistoles, l'avait prié de l'aider dans cette sinistre besogne.

Aucun papier, aucun indice, aucune marque, ne désignait à la police l'identité du cadavre, ces malandrins n'ayant pas l'habitude de désigner à l'attention des exempts l'arbre de généalogie de leurs familles, ni même leurs noms et qualités...

M. de Lurbeck ne pensait déjà plus à son échec et lisait attentivement ses lettres lorsqu'un laquais vint lui annoncer une visite. Le chevalier, rangeant précipitamment ses documents, ordonna au domestique de faire entrer le nouvel arrivant... Le marquis d'Aurilly apparut, l'air sombre. Le gentilhomme danois, plein de cordialité, s'élança vers son ami ; mais sa poignée de main lui parut glaciale. Un silence s'ensuivit...

Le premier, le lieutenant rompit les chiens, attaquant froidement :

— Cet objet ne vous appartiendrait-il pas, Monsieur? dit-il à Lurbeck en lui exhibant la breloque qu'il avait trouvée la veille dans le couloir du château.

— En effet ! répondit le chevalier d'un air subitement embarrassé.

— Savez-vous où je l'ai trouvé ?

— Ma foi non ! déclarait Lurbeck d'un ton qu'il voulait rendre indifférent.

Lentement, d'Aurilly articulait :

— ... Dans la propriété de Mme de Pompadour, chez qui des bandits s'étaient introduits la nuit dernière.

L'espion frémit légèrement. Mais, se dominant aussitôt, il reprit d'un ton détaché :

— C'est fort possible ! Cette breloque, en effet, m'avait été volée.

Mais le rusé coquin, qui ne pouvait penser à tout, oublia qu'il était blessé et il tendit sa main bandée au lieutenant, afin que celui-ci lui remît le bijou.

Non sans ironie, le marquis observait :

— Tiens, tiens, vous êtes blessé, Monsieur : sans doute ces mêmes malandrins...

Le gentilhomme ne sourcilla pas. Toisant, au contraire, son interlocuteur avec une rare audace, il le regarda fixement ; puis, il fit brutalement :

— Parlons franc ! Je n'ai d'ailleurs aucune raison de vous faire des cachotteries. C'est moi qui me suis introduit cette nuit chez Mme de Pompadour...

— Je serais vraiment curieux de connaître les motifs de cette agression !...

— Agression ! répondit Lurbeck dont le visage s'était sensiblement rapproché de celui d'Aurilly. Vous avez des mots un peu vifs, marquis ! Je voulais seulement revoir une personne pour laquelle j'éprouve du penchant...

D'Aurilly parut se contenter de cette explication qui, d'ailleurs, ne manquait pas de vraisemblance... Puis, il ne lui déplaisait pas de trouver une excuse, si faible soit-elle, au crime qu'il lui répugnait d'attribuer à son ami... Aussi, soulagé d'un grand poids, précisait-il aussitôt :

— Mme Favart ?

— Vous avez deviné juste !

— Mille excuses, chevalier, et veuillez me pardonner si, sans me douter à qui j'avais affaire, je vous ai dépêché un coup d'épée qui, je m'en félicite, n'aura pas, ainsi que je le vois, de suites fâcheuses.

— Je ne vous en veux nullement, mon cher, déclarait Lurbeck avec une cordiale désinvolture. D'ailleurs, il faisait si sombre autour de nous que je ne vous avais même pas reconnu. Seul est responsable en tout ceci le hasard... amoureux qui nous a mis aux prises.

Mais désireux de dissiper entièrement les soupçons qui pouvaient encore hanter son interlocuteur, Lurbeck ajoutait avec l'astucieuse perfidie qui le caractérisait :

— D'honneur, je m'attendais encore moins à la suspecte rencontre que j'ai faite au cours de mon escapade au château de Choisy...

(A suivre.)

(Reproduction autorisée pour tous les journaux ayant un traité avec la Société des Gens de Lettres.)

Si la fée Beauté

ne vous a pas touchée de sa baguette à votre baptême, vous pouvez réparer cet oubli grâce au savon ARABY. Employez-le pour le bain et pour vos ablutions quotidiennes! Il vous donnera un teint éblouissant — la beauté que chacune se souhaite.

Araby

SAVON DE TOILETTE

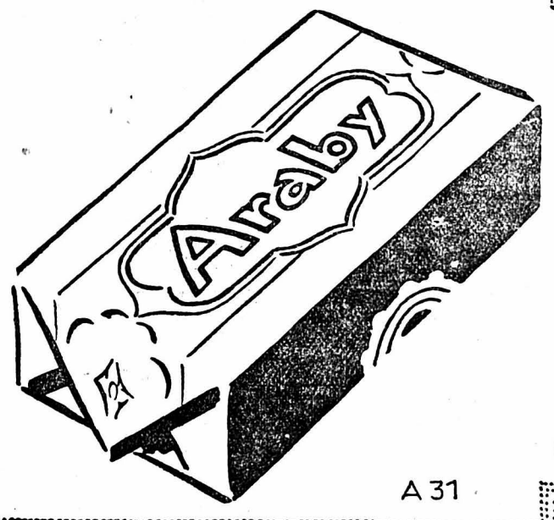

A 31

La stabilisation du franc français

(De notre correspondant de Zurich)

II

Dans une précédente correspondance, nous avons vu quelles sont les conclusions de la commission des experts en ce qui a trait à une revaluation éventuelle du franc ; voyons aujourd'hui quelles sont ces conclusions en ce qui concerne les autres points soulevés, et reprenons l'exposé de M. G. Jèze là où nous l'avons laissé.

Deuxième question. — La seconde question à laquelle il s'agissait de répondre, c'était celle de savoir si oui ou non l'on recourrait à l'aide financière de l'étranger pour réaliser la grande œuvre de stabilisation. Ici encore, la commission s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'emprunt ou du crédit étranger, et cela pour des raisons faciles à comprendre. La Belgique, primitivement, avait décidé de faire appel seulement aux ressources financières du pays pour la réalisation de son vaste programme de stabilisation ; mais, après réflexion, elle a adopté un autre point de vue, et c'est pourquoi nous la voyons depuis quelque temps engagée dans de grosses discussions avec la finance internationale en vue de la conclusion des emprunts qui doivent assurer le succès de la réforme monétaire prévue. La France fera de même, sans doute, lorsque le moment de stabiliser sera arrivé pour elle ; mais en attendant, il importe qu'elle ne fasse rien qui soit de nature à compromettre son crédit international, et c'est pourquoi nous voyons la commission se prononcer à l'unanimité pour la ratification des accords relatifs aux dettes de guerre. La ratification des accords intervenus avec l'Angleterre et les Etats-Unis se réduit à une question de loyauté, déclare M. Jèze, et il est impossible de sortir de là ; tel est le prix du rétablissement et du maintien du crédit de la France à l'étranger. Du reste, ajoute malicieusement M. Jèze, il ne s'agit là que d'une simple question de forme, car l'avenir se chargera bien de remettre les choses au point ; le fait est que l'on n'a jamais vu jusqu'à aujourd'hui un peuple réclamer d'un autre peuple le paiement de dettes de guerre pendant 62 ans. Cela ne veut pas dire, bien entendu, ajoute l'orateur, que nous signions nos engagements avec une réserve mentale quelconque.

Troisième question. — Pour faire réussir la stabilisation, faut-il user de moyens de contrainte, ou non ? Après une discussion qui a été assez animée, le comité des experts a renoncé à toute espèce de contrainte, et c'est dans ce sens qu'il a rédigé son rapport. Pas de contrainte, tout d'abord pour des raisons morales. Il s'agit, en effet, de rétablir la confiance, et non pas de l'ébranler ; tenir ses engagements aujourd'hui même, et non pas seulement demain : voilà qui est d'une importance capitale. L'Etat remplira scrupuleusement les obligations qu'il a contractées, et il ne faut pas qu'il recourre à une consolidation forcée quelconque. Les industriels, les paysans, etc., placent de préférence leurs économies en bons de la défense nationale ; vouloir consolider par force cette dette-là équivaut, par conséquent, à immobiliser des capitaux dont les propriétaires auront peut-être besoin avant qu'il soit longtemps ; il est inadmissible, par exemple, que l'on prive les industriels des capitaux de roulement qui leur sont nécessaires pour la marche de leurs entreprises.

Quatrième question. — Fera-t-on la stabilisation à coups de décrets, ou bien admettra-t-on tout d'abord une période de stabilisation de fait suivant elle-même une période de préstabilisation, après quoi l'on fera intervenir la stabilisation légale ? Pour que l'œuvre d'assainissement de la monnaie ait le maximum de chances de réussir, il faut la réunion d'un certain nombre de conditions morales et techniques. La condition morale consiste à donner au pays et au monde le sentiment clair et net que l'on a fait des efforts sérieux, que l'on veut se montrer correct et loyal, et que la nation ne reculera devant aucun sacrifice pour tenir les engagements pris. Donc, pas de décrets ! Quand la stabilité sera un fait accompli depuis un certain temps, rien n'empêchera de la consacrer par une loi ; mais avant tout, il faut procéder par étapes successives. Voilà pour les conditions morales. Quant aux conditions techniques, l'une des plus importantes est sans contredit l'équilibre du budget ; or, sans de lourds impôts, pas d'équilibre budgétaire possible ! Ces impôts, on les demandera au peuple. Puis on établira une trésorerie saine ; autrement dit, plus de dépenses non couvertes par des recettes ! A tout prendre, des impôts lourds sont moins durs à porter que l'inflation. Et puis, il faudra consolider la dette flottante, mais pas par consolidation forcée, s'entend. Cette dette flottante représente une somme d'environ 100 milliards de francs. Si, malgré tout, les titres demandés au remboursement étaient nombreux, eh ! bien, l'on recourra de nouveaux aux impôts de manière à fournir au trésor les fonds nécessaires pour faire face à ces demandes, car il ne faudra plus songer à faire de l'inflation.

En résumé, le programme d'action pourrait s'exprimer de la façon suivante : pas de contrainte, renouvellement de la confiance, augmentation des impôts pour permettre à l'Etat de faire face à ses engagements, réalisation de l'équilibre budgétaire, appel au crédit étranger. Ce sont là, en raccourci, les grandes lignes du plan élaboré par la commission des experts.

Cela étant, se demande M. Jèze, qu'a fait le gouvernement ? Les experts ont déposé leur rapport en date du 3 juillet 1926, et ce rapport a été accepté par le gouvernement Caillaux. Peu après, M. Caillaux essaie de se faire conférer des pleins pouvoirs, et il propose la ratification des accords sur les dettes. Sa chute suit de près. C'est alors l'avènement du gouvernement Herriot, qui est renversé à son tour... parce qu'il n'avait pas de plan. Entre temps, la livre sterling monte à 248, et M. Poincaré forme un nouveau cabinet. M. Poincaré est un habile politicien ; à peine parvenu au pouvoir, il annonce qu'il a un « plan », mais qu'il ne le dévoilera que progressivement. Or, ce plan, c'était celui des experts, et il fut appliqué bribe par bribe, de manière à ne pas effrayer les contribuables français. Et M. Poincaré de demander à la Chambre l'octroi de pleins pouvoirs, ce qui a été refusé à M. Caillaux est accordé sans autre à M. Poincaré. Dans la suite, la Chambre consent au relèvement des impôts, comme à la mise en vigueur d'autres mesures imposant à toute la population des sacrifices considérables. Puis l'on décide d'acheter de l'or, sur la base de 115 francs-papier pour 20 francs-or, et cette décision est bien accueillie par les détenteurs de métal précieux, qui apportent en nombre les pièces jaunes. Mais qu'en est-il des accords relatifs aux dettes ? car le règlement de cette question est d'importance, étant donné que c'est des Etats-Unis que viendra le secours. Le problème est en suspens, les opinions étant encore très partagées en France à ce sujet. L'on sait que, dernièrement, l'Association des anciens combattants a voté une résolution rejetant tout bonnement la solution tendant à ratifier les accords intervenus. En tout état de cause, le moment de faire appel au crédit étranger n'est pas encore là : preuve en soit le fait que l'emprunt intérieur de trois milliards n'a pas été souscrit en 24 heures, comme l'on s'y était attendu, mais au bout de huit jours seulement; c'est donc que la confiance n'est pas encore entièrement revenue. Tout compte fait, il est permis de dire que le gouvernement a fait sien le plan des experts, bien qu'il hésite encore quant à la revalorisation. Aujourd'hui, tout semble préparé pour mener à chef l'action d'assainissement de la monnaie ; ce n'est plus qu'une question de temps.

Je n'ai pas besoin de vous dire que les idées exposées par le brillant conférencier français ont été suivies avec le plus grand intérêt ; puissent ces idées se réaliser bientôt, pour le plus grand bien de nos voisins... et de nous mêmes !

KEFOL

Pour MAUX DE TÊTE

La boîte de dix poudres fr. 1.80

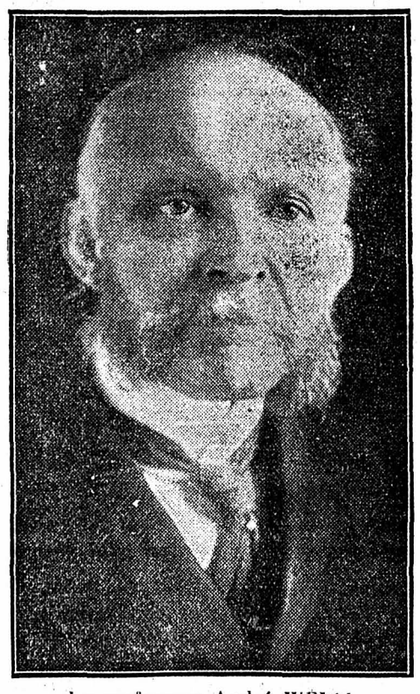

Le professeur André WEISS

que le gouvernement français vient de nommer membre de la cour internationale de justice de la Haye.

Lettre de Vienne

(De notre correspondant particulier)

Vienne, le 22 octobre 1926.

A propos des crises ministérielles hongroise, autrichienne et tchécoslovaque

Les crises ministérielles se suivent en Europe centrale. Après les cabinets tchèque et hongrois, voici que le nouveau ministère autrichien vient de se présenter devant le parlement de Vienne. Ce qui caractérise le plus la crise tchèque et la crise autrichienne, est que l'une et l'autre ont été la cause de l'entrée dans les nouveaux gouvernements de représentants des partis nationaux-allemands.

La crise hongroise — s'il est possible d'appeler crise ministérielle le remaniement que le comte Bethlen vient de faire subir à son cabinet — est de moindre importance. Le procès des faux-monnayeurs de Hongrie étant liquidé et la cour de cassation ayant rendu son arrêt, réduisent à quatre années de prison la peine déjà minime, prononcée contre le prince de Windischgraetz, et à trois ans et demi celle prononcée contre l'ancien préfet Nadossy, il était dans l'ordre des choses que le comte Bethlen cherche à regagner la confiance que sa politique dans l'affaire des faux billets de la Banque de France lui avait fait perdre. Afin de réaliser ce désir, il vient de poser la question de confiance devant un parlement qui est à son entière dévotion, puis de remettre la démission de son cabinet au régent de Hongrie, l'amiral Horthy.

Pour la forme, à la suite de cette démission, le régent Horthy a consulté les chefs des groupes politiques, puis — comme la chose avait été prévue par tout le monde — confié au président du cabinet démissionnaire, la mission de former le nouveau ministère. Celui-ci n'est donc pas très différent du cabinet qui l'a précédé.

La « Neue Freie Presse » de Vienne dit notamment à ce propos que M. Walko, ministre du commerce, qui assurait depuis un an l'intérim des affaires étrangères, en reçoit définitivement le portefeuille. Le ministère de l'intérieur est confié à M. Scitowsky, président de l'assemblée nationale, enfin comme dernière modification, le portefeuille du commerce échoit à M. Hermann, professeur à l'école polytechnique de Budapest.

On se souvient que l'accueil fait à Genève au comte Bethlen, alors qu'il s'y rendit pour faire supprimer le contrôle de la Société des nations sur les finances hongroises avait été plus que froid. Le ministère était vis-à-vis de l'étranger profondément atteint dans son autorité morale, nous verrons si l'attitude du nouveau cabinet contribuera à faire regagner cette confiance perdue.

Mgr Seipel vient d'exposer son programme devant les chambres autrichiennes. Il s'agit tout d'abord pour lui de stabiliser le budget, de réaliser l'assurance sociale que réclament les députés de gauche, en créant un impôt indirect sur la bière, de réorganiser complètement la «Zentral-Bank » enfin et surtout de chercher de nouvelles ressources afin d'augmenter les traitements des employés de l'Etat. En quelques mots, de résoudre les problèmes abandonnés par le cabinet Ramek. Le chancelier Seipel, après avoir exposé son programme de politique intérieure, s'est mis à parler de l'attitude qu'il comptait prendre comme ministre des affaires étrangères.

Ma politique étraugère, a-t-il dit notamment, sera une politique de franchise vis-à-vis de l'étranger, une politique de grand jour, donc d'entente avec nos voisins et de fidélité aux traités internationaux, ce qui contribuera à la sécurité de l'Europe et à l'avènement de la paix.

La composition du ministère Seipel n'est en somme pas très différente de celle du cabinet Ramek. MM. Schurff, Thaler, Resh et Vaugoin, continuent à détenir les portefeuilles du commerce, de l'agriculture, de l'assistance sociale et de la guerre. Par contre, M. Kinböcht, du parti chrétien-social, remplace comme ministre des finances, M. Kollmann, qui s'était attiré les foudres du parti social-démocrate à l'occasion de l'affaire de la « Zentral-Bank », et M. Dinghofer, vice-chancelier, qui représente dans le nouveau cabinet l'élément allemand, pour ne pas dire pangermaniste, en sa qualité de chef du parti social allemand, succède à M. Waber à la direction du ministère de la justice.

Un événement auquel on ne saurait donner assez d'importance, est l'entrée de deux ministres tchèques-allemands dans le nouveau cabinet Svehla. Ce fait nous montre que la politique tchécoslovaque qui, jusqu'à ce jour, avait été exclusivement la politique de la majorité nationale, se met à évoluer vers une collaboration avec les minorités.

Il est nécessaire de dire pourtant que dès le second ministère — donc avant les élections législatives du 25 juin 1920 — soit avec le ministère Tusar, le gouvernement se propose de faciliter la collaboration des Tchécoslovaques avec les minorités ethniques en général et les minorités allemandes en particulier, alors que celles-ci manifestent une opposition absolue à l'Etat tchécoslovaque.

Cette attitude est conservée après les élections législatives, jusqu'au premier cabinet Svehla, bien qu'une partie de la déclaration ministérielle du troisième cabinet tchèque — soit la seconde combinaison Tusar — fût adressée aux représentants de la population allemande de Tchécoslovaquie, déclaration à laquelle les Tchèques allemands répondirent en réclamant le droit de disposer librement de leur sort — et malgré plus tard, — sous le cabinet Benès, — l'intervention d'un chef du parti agrarien, qui ne craignit pas de faire une allusion directe à la participation des Allemands au pouvoir, et ceci après la lecture de la déclaration ministérielle de M. Benès, ce qui n'empêcha pas les Allemands tchèques de conserver cette attitude hostile, vis-à-vis du gouvernement, et même de former un bloc contre lui.

Ce n'est que sous le premier cabinet Svehla que la situation commence à être moins tendue, car le plus grand mérite de ce ministère, qui de tous les cabinets qui se sont succédé à Prague a été celui qui a eu la plus longue durée — il est resté trois ans au pouvoir, ne se retirant que pour laisser la place au cabinet Tcherny, qui, au moment de la dissolution des deux chambres, dissolution provoquée par le départ du nonce apostolique Mgr Marmaggi, qui reprocha vivement au gouvernement d'avoir participé aux cérémonies en l'honneur de Jean Huss — le plus grand mérite de ce cabinet, ai-je dit, avait été de créer une tradition pour une politique de concentration des partis.

C'est donc en prolongeant en quelque sorte cette tradition que M. Svehla a fait entrer dans sa combinaison deux représentants du parti des Tchèques allemands, M. Spina, le leader des agrariens allemands, et M. Mayer-Harting, le chef des chrétiens-sociaux.

Il faut se féliciter aujourd'hui que la formation du nouveau gouvernement ait contribué à la solution de ce grave problème, puisqu'il est fort probable que la politique intérieure tchécoslovaque en particulier, ainsi que la politique de l'Europe centrale en général, bénéficieront toutes deux de cette collaboration avec les minorités ethniques.

P. J.

Ceux qui par suite de leur profession

se donnent peu de mouvement, devraient tout particulièrement avoir soin d'une digestion régulière. Les véritables Pilules Suisses du pharmacien Rich. Brandt font disparaître toute digestion anormale et règlent d'une façon sûre et agréable la digestion journalière. La boîte 2 fr. dans les pharmacies.

M. Alfred Held, agriculteur, à Neuegg, commune de Sumiswald, membre du parti des paysans artisans et bourgeois, remplace M. Burren, conseiller d'Etat bernois, qui a donné récemment sa démission de conseiller national.

Les surprises d'un débat public

BERLIN, 27. — La seconde journée du procès de Landsberg a apporté un témoignage sensationnel du principal accusé, le lieutenant Schulz, qui passe pour le principal instigateur des meurtres de la « Reichswehr noire ». L'objet immédiat du procès, à savoir si le sergent-major Klapproth et le lieutenant Hayn ont tenté d'assassiner le sergent-major Gädicke, qui aurait fait parvenir des armes aux communistes, passe au second plan : c'est l'organisation même de la « Reichswehr noire » et la question de ses rapports avec les autorités qui est en cause.

Le lieutenant Schulz affirme que les « détachements de travail » (Arbeitkommandos), connus sous l'appellation populaire de la « Reichswehr noire », étaient une organisation officielle, qui, non seulement était tolérée par les autorités du Reich, mais travaillait d'après leurs ordres. Schulz met en cause, outre la Reichswehr, le ministre de l'intérieur prussien que l'on croyait hostile à ces menées. Les précisions qu'il a apportées ont causé une telle impression, qu'un des avocats a demandé au tribunal de citer MM. Gessler et Severing, le général von Seeckt et le général Horn, ancien combattant de la 111me région militaire.

« En 1921, déclare Schulz, je fus chargé de ramasser toutes les armes qui se trouvaient cachées dans les districts voisins de la frontière polonaise et de les mettre en état pour la défense du pays. En 1922, comme on craignait une attaque de la Pologne, la Kommandatur du district fut chargée de constituer des formations qui devaient occuper la frontière en contact étroit avec la Reichswehr. Pour des raisons de politique intérieure, je ne préciserai pas sur leur organisation.

» Je déclare publiquement que les «détachements de travail » dirigés par moi-même, furent organisés par le ministère de l'intérieur de Prusse et le ministère de la Reichswehr. Nos hommes portaient l'uniforme de la Reichswehr et devaient s'engager à garder le secret sur toutes les mesures prises, même les plus minimes...

» Le travail de ma formation consistait à mettre les armes en état. C'était un travail pénible. Les détachements se composaient d'abord de 88 puis de 160 hommes. Quand il me fallait des hommes en supplément, je faisais une demande adressée au commandant de la région militaire. Celui-ci avisait le ministre qui transmettait la chose au ministère de l'intérieur de Prusse. Tout a été fait d'accord avec celui-ci.

» J'ajouterai qu'en 1923, au commencement de la lutte dans la Ruhr, toutes les sociétés sportives furent groupées sous les ordres du commandant Bruchrucker. Elles furent placées sous les ordres du commandant de la région et réunies aux « détachements de travail ». Les officiers de ces derniers commandèrent les hommes des sociétés. Comme les chefs de ces sociétés sportives n'avaient pas grande autorité sur leurs hommes, ceux-ci exercèrent la justice eux-mêmes et cette attitude passa bientôt aux « détachements de travail ». C'est ainsi que des actes et des meurtres dits de « Sainte Vehme » furent commis finalement dans les « détachements de travail ».

» Ce que j'ai fait, dit-il pour conclure, je l'ai fait en mission officielle. C'est le ministère de la Reichswehr qui m'en a chargé. Le commandement de la deuxième région militaire m'a nommé commandant de Kustrin. Ma troupe était une formation de la Reichswehr simplement. Nous étions une organisation tout ce qu'il y a de plus légale. Nous avions seulement le devoir de tenir notre activité secrète. Le gouvernement était au courant ; il nous approuvait : nous n'avions rien d'une société secrète. »

Cette déclaration produisit l'effet d'un coup de foudre. Le public était stupéfait, le tribunal affolé. Le président suspendit la séance, regrettant sans aucun doute d'avoir repoussé la demande de la défense qui réclamait le huis-clos. Saisissant le premier prétexte qui s'offrait, l'absence d'un témoin, il annonça à la reprise que le procès était ajourné jusqu'à une date indéterminée. En même temps, il refusait de citer comme témoins les hauts fonctionnaires réclamés par l'avocat de la partie civile.

Cette tournure du procès de Landsberg a causé à Berlin une sensation énorme. Bien que les rapports de la « Reichswehr noire » et de l'armée régulière soient connus depuis longtemps, on ne soupçonnait pas, du moins dans le grand public, qu'il y eût, entre les deux, identité complète. Un certain nombre de personnages vont se trouver sur la sellette, bien que le président ait refusé de les entendre. Le plus piquant, c'est de voir parmi eux M. Severing. Il avait toujours passé pour un adversaire acharné des sociétés dites patriotiques qui, d'après le témoignage de Schulz, furent, en 1923, complètement embrigadées dans la Reichswehr.

LA PATIENCE

Tout le monde n'est pas doué de cette vertu, de cette science, si je puis ainsi dire, dans laquelle tout ce qui vit et respire peut trouver le meilleur moyen de demeurer en équilibre parfait. La patience double la force, c'est une puissance lente mais certaine, que s'adjoint la volonté dans l'attente de tout projet sérieux. Il en faut sur chaque degré de l'échelle sociale ; toutefois, nulle part et dans aucun milieu, la patience n'est aussi nécessaire qu'au foyer.

Lorsque l'on vit en famille, cette vertu n'est plus seulement une sorte de diplomatie, elle devient la garantie de la paix et de l'harmonie. Pour élever les enfants et préparer à la lutte le monde futur, la patience est de toute urgence. C'est un exemple sain, profitable. Il est dit, d'ailleurs, que la jeunesse ne sait point être patiente ; il faut, pour le devenir, avoir été quelque peu maté par la vie, la société, l'expérience. La volonté vieille de vingt ans est communément intolérante, spontanée, et ne se rompt à la patience qu'à la suite de heurts nombreux.

Or, les premiers enseignements doivent être empreints de savante et prudente patience, afin de prouver aux jeunes que la colère et la révolte sont de mauvais agents de la réussite et de la victoire en toutes choses.

Il ne faudrait pas, cependant, confondre patience avec mollesse, inertie, lenteur. La patience est une intelligente et très avisée avocate de toutes causes compromises et difficiles ; la mollesse, au contraire, est une insouciante, une négligente, qui compromet les intérêts les plus sacrés.

La spontanéité ne saurait être une mauvaise chose lorsque l'inspiration est heureuse et que le moment présente la nécessité d'agir rapidement, mais il est quelquefois salutaire de ne pas obéir au premier mouvement, de raisonner ses actes, d'attendre, d'être patient, par conséquent, surtout lorsque nous ne relevons pas directement de nous-mêmes et qu'il nous faut soumettre au temps et à l'autorité des autres nos plus légitimes espérances.

Un proverbe dit : « Il ennuie à qui attend » ; mais un autre proverbe assure : « Tout vient à point à qui sait attendre. » En vérité, dirait le sage, à quoi bon prêcher ? L'on est comme l'on est, et tel sera éternellement patient à côté d'un coléreux qui ne sera nullement corrigé. Il y a du vrai ; néanmoins l'amélioration n'est pas moins utile à chercher ; c'est un devoir de conscience à l'égard des autres et d'intérêt envers soi. On peut être heureux du bonheur que l'on donne à autrui, et la patience produit toujours cet appréciable résultat. La révolte met bas les armes devant la patience.

Les femmes ne font-elles pas quelquefois vœu de patience, alors même que leur propre nature ne les inclinerait pas absolument à la pratique de cette précieuse vertu qui assure leur règne dans la maison. Elles sont douces et patientes avec les tout petits, avec les très vieux, avec les subordonnés ; patientes au chevet de l'enfant souffrant qui pleure, et près du fauteuil de l'aïeul achevant sa vie dans quelque longue torture ; patientes pour consoler le maître bien-aimé du souci perpétuel de sa vie laborieuse ; patientes, toujours, pour vaincre et rayonner, pour dominer d'attachante façon le cœur loyal qui les choisit un jour.

Si nous ne l'avons déjà, tâchons d'acquérir cette patience habile qui gagne du terrain, attire tout à soi, remportant les suffrages et nous consacrant suzeraines chez nous. La patience est le secret de toutes les dignes autorités rêvées par la mère de famille, par l'épouse soucieuse d'un pouvoir respecté. Je ne sais point de caractère si aimable que celui armé de douceur, qui supporte sans maudire, qui corrige sans rudesse, qui aplanit sans éclat, qui se résigne sans haine...

Suzanne CARON.

LIBRAIRIE

Pensées et prévisions politiques, par Georges de Montenach. Préface de G. de Reynold. — Fribourg, Fragnière frères, éditeurs.

« Nous avons réuni ici — dit l'auteur de la préface — une vingtaine d'articles consacrés tous ou à peu près à la politique suisse d'après la guerre, et en particulier à celle du parti catholique. Il nous a semblé qu'ils contenaient ce dont le parti que Montenach a si dignement représenté au Conseil des Etats, a le plus besoin aujourd'hui où il s'agit de regrouper les forces et de vérifier les valeurs : une doctrine. »

Loi fédérale sur les douanes du 1er octobre 1925. — Texte complet accompagné d'une introduction et d'un répertoire alphabétique par Théodore Odinga. Edition française par Robert Jaccard. — Lausanne, librairie Payot et Cie.

La nouvelle loi fédérale sur les douanes, adoptée en 1925 par les Chambres, est entrée en vigueur le 1er octobre 1926, et M. Odinga, conseiller national et président de la commission des douanes du Conseil national, a eu l'heureuse idée de publier une petite brochure renfermant le texte complet de cette loi, précédé d'une introduction et accompagné d'un répertoire alphabétique des matières. C'est là un ouvrage destiné avant tout aux « praticiens », et à tous ceux que leurs fonctions ou leur profession obligent à consulter fréquemment la nouvelle loi sur les douanes.

Cette petite brochure est un résumé très clair de ce que doivent savoir ceux qui s'occupent de questions douanières ; la matière est ordonnée pour faciliter la recherche et la lecture.

POLITIQUE

LE CONTROLE DE L'ARMEMENT

PARIS, 27 (Havas). — Selon le « Matin », la commission mixte de désarmement, qui siège en ce moment à Paris, est arrivée à des conclusions singulièrement voisines des solutions proposées à la commission préparatoire de désarmement par la délégation française. C'est ainsi que le comité estime qu'il est possible d'établir des extraits uniformes des comptes budgétaires dans lesquels les gouvernements signataires de la convention de désarmement seront tenus de publier leurs dépenses de défense nationale. De même en ce qui concerne le contrôle des armements, le comité mixte a abouti à des conclusions analogues aux propositions françaises.

FRANCE

L'affaire Maurras-Schrameck

Au mois de juin de l'année dernière, M. Ch. Maurras, co-directeur de l'« Action française » avait écrit un article très violent contre le ministre de l'intérieur, qui était alors M. Abraham Schrameck. Cet article contenait entre autres une phrase où l'auteur disait à M. Schrameck : « Nous vous tuerons comme un chien ». M. Maurras fut poursuivi pour menaces de mort. Par défaut, il fut condamné à deux ans de prison. Le condamné ayant fait opposition, l'affaire est revenue devant le tribunal.

Il n'est pas inutile, pour expliquer la violence du langage de Maurras, de rappeler que son article a paru au lendemain des massacres de la rue Damrémont, où, à la sortie d'une réunion, des patriotes congressistes furent tués par des voyous communistes. A Marseille, vers le même temps, une autre réunion du même genre avait été ensanglantée par des meneurs communistes. Et, après le meurtre de Marius Plateau, de Philippe Daudet et d'Ernest Berger, tous trois attachés à l'« Action française », des jugements iniques avaient poussé les royalistes à bout.

C'est pourquoi M. Maurras demande le relief de son jugement. M. Schrameck, cité comme témoin, s'est récusé, mais, à la demande formelle de l'avocat de Maurras, on le fait chercher et il comparaît, gêné et balbutiant, refusant de répondre aux questions posées, ou les éludant, sous prétexte de secret d'Etat. Puis, l'un après l'autre, Daudet et d'autres membres de groupements nationaux viennent rappeler les ordres tendancieux donnés par le ministre de l'intérieur à l'occasion de leurs assemblées et comment c'était, à cette époque, toujours contre les patriotes que la police sévissait, sans même qu'il y eût eu provocation. Or, après l'article de Maurras, ces vexations cessèrent. Les patriotes considèrent que c'est au directeur de l'« Action française » qu'ils doivent cette soudaine atténuation des sévérités policières.

Le jugement sera rendu à huitaine.

ITALIE

L'action mussolinienne

ROME, 27. — En dehors du message aux chemises noires qui sera lu dans toutes les localités du royaume, M Mussolini, à l'occasion de l'anniversaire de la marche sur Rome, a écrit un manifeste destiné à tous les écoliers italiens. Le premier ministre, dans ce document, explique l'idée fondamentale du fascisme et l'œuvre accomplie pour la restauration du pays. Le manifeste sera lu aujourd'hui dans toutes les écoles.

Le message aux chemises noires rappelle l'œuvre du fascisme, montre le chemin déjà parcouru et indique les nouveaux buts à atteindre.

Sous le titre « Sobriété », le « Popolo d'Italia » a publié mercredi matin une note disant notamment que le Directoire a ordonné aux secrétaires de province et aux hommes politiques qui présideront les grandes réunions fascistes à l'occasion de la marche sur Rome de ne pas prononcer de discours. Un seul discours sera prononcé, celui de M. Mussolini.

BELGIQUE

La nouvelle monnaie

Les journaux belges publient les textes des arrêtés et conventions concernant l'emprunt à l'étranger, le nouveau statut de la Banque nationale et la stabilisation proprement dite. Ces documents sont précédés d'un rapport au roi signé par ses « très respectueux et fidèles serviteurs » les ministres catholiques, libéraux et socialistes. Les mesures prises ont donc l'assentiment des trois partis au pouvoir.

Le belga ne vaudra pas sept francs belges actuels à 14,5 centimes, mais cinq francs belges, soit environ 72 centimes suisses. Le franc reste pour le moment la base du système monétaire de l'Etat, avec son pouvoir libératoire légal. Le belga, multiple de cinq francs, est destiné avant tout à la cotation des changes et aux rapports avec l'étranger, parce qu'il aura une garantie de remboursement à vue, en espèces.

ALLEMAGNE

Un beau chèque

On mande de Berlin que le premier paiement résultant de l'accord entre l'Etat prussien et la famille de Hohenzollern sera effectué ces jours. Un chèque de cinq millions de marks sera remis au représentant de la famille de Hohenzollern.

TCHÉCOSLOVAQUIE

Une affaire peu claire

PRAGUE, 26. — Suivant le « Ceske Slovo », le gouvernement a dispensé le général Cecek et le ministre Girsa de garder le silence dans l'affaire Gajda, de sorte qu'il leur sera loisible de déposer en qualité de témoins dans l'interrogatoire au sujet des efforts faits par Gajda pour obtenir du gouvernement soviétique un poste de commandant de corps d'armée, ainsi qu'au sujet de l'incrimination d'après laquelle il aurait livré à Moscou des documents réservés aux Français.

POLOGNE

Un vol politique

PARIS, 26. — On mande de Varsovie que des malfaiteurs ont pénétré dans les bureaux du ministère de la guerre et, après avoir fracturé plusieurs coffres-forts, se sont emparés d'importants documents politiques. Le fait qu'ils ont négligé d'importantes sommes d'argent placées dans les coffres-forts indique qu'il s'agit bien d'un coup devant servir les intérêts d'un parti ou de l'étranger.

EMPIRE BRITANNIQUE

Une commande qui fait du bruit

LONDRES, 26 (Ag.). — Le « Daily Express » apprend de Johannesbourg qu'une compagnie de chemin de fer qui est sous le contrôle du gouvernement vient de passer à une maison allemande une commande de rails d'acier d'une valeur de 250,000 livres sterling.

ÉTRANGER

La fin de l'auto fatale. — L'automobile historique dans laquelle le prince François-Ferdinand fut assassiné, le 23 juin 1914, à Sarajevo — événement qui fut le prétexte de la grande guerre — vient d'être la cause d'une tragédie.

Un garagiste de Transylvanie, qui avait récemment acheté la voiture, et conduisait six amis à un mariage, est entré en collision avec une auto qu'il voulait doubler, à trop vive allure. Quatre de ses passagers furent tués et l'auto de Sarajevo est complètement détruite.

C'est la fin d'une série rouge où l'auto fatale, achetée tour à tour par diverses personnes, provoqua une suite d'accidents mortels qui la firent appeler par les paysans bosniaques « l'auto du diable ».

Le naufrage du « Valérian ». — Les dernières dépêches reçues des Bermudes, au large desquelles le navire de guerre britannique « Valérian » a coulé, vendredi dernier, pendant une violente tempête, disent que bien que deux bâtiments continuent les recherches, il n'y a malheureusement aucun espoir de retrouver vivants les 84 officiers et matelots qui manquent encore.

Un message du correspondant de l'« Evening Standard raconte la terrible odyssée des vingt survivants, qui sont dans un état assez grave. C'est vers 13 heures que le « Valérian », qui luttait depuis plusieurs heures contre l'ouragan, sombra à quelque 18 milles marins au sud des Bermudes.

Il résulte des récits faits à l'hôpital par certains des rescapés que le navire se retourna sens dessus dessous par suite de l'inondation de la chambre des machines. Les vingt survivants réussirent à prendre la mer sur un radeau, mais ne furent recueillis que 18 heures plus tard par le navire de guerre « Capetown ». Ils étaient alors dans un état pitoyable.

D'après les listes communiquées par l'amirauté, le nombre des victimes du naufrage du « Valérian » est de quatre officiers et 81 sous-officiers et soldats.

Un candidat

On lit dans la « Tribune de Lausanne » :

Que M. Grimm soit président ou non du Conseil national, en décembre prochain, les destins de l'Helvétie n'en subiront aucune modification. Ne donnons pas trop d'importance au personnage et ne lui faisons pas le plaisir de croire à l'efficacité de ses déclarations sophistiques. Aussi bien, la question n'est-elle point là.

Il s'agit de savoir, tout simplement, si le député au Conseil national confirmera cette année sa théorie de l'an passé. Quand nous disons «député au Conseil national », nous entendons, naturellement, celui de la majorité qui désigna M. Grimm pour la vice-présidence ; les représentants romands de la bourgeoisie se groupèrent généralement dans l'opposition. Cette théorie donc, issue entre l'Aar et la Limmat, disait en substance ceci :

« Il est un usage au Conseil national qui accorde la présidence successivement à chaque parti important. Il faut voir là un gage d'excellent travail en commun, de respect des minorités, de douce collaboration entre adversaires. Cet usage n'a pas un caractère de politique, mais de correction parlementaire. Jusqu'à ce jour, chaque groupe désigna librement son candidat, lequel devint « ipso facto » le candidat de tous les groupes, en vertu du principe de la « souveraineté des partis ». D'ailleurs, les socialistes n'ont jamais abusé de la situation en faisant leurs représentants se sont comportés comme des gentlemen corrects, à la table du Conseil ».

A cette argumentation solide comme une équation, les autres — conseillers romands et journalistes — ont répondu par ce que connaissent nos lecteurs. Les uns ont crié au scandale; les autres simplement à la bêtise. L'opinion à peu près unanime dans nos coteaux est que le Conseil national s'est en tout cas payé la tête du citoyen. « Voilà un monsieur, a-t-on dit fort couramment, qui se proclame dictateur en 1918, qui prie cavalièrement le Conseil fédéral d'aller aux champs et hurle à la révolution prolétarienne. Son effort est arrêté par la masse d'un peuple confiant dans la sincérité, la logique et le patriotisme de ses mandataires. Ceux-ci annoncent durant sept années que Grimm est l'ennemi des lois, l'être sanguinaire. Les tribunaux le condamnent solennellement. A l'issue d'une si belle pièce, les spectateurs ahuris apprennent que le traître est nommé directeur du Théâtre, en vertu « de la correction parlementaire et du respect dû au parti socialiste ». Evidemment, conclut le citoyen, j'ai quelque motif d'étonnement : ou bien le nommé Grimm est le triste monsieur souventes fois frappé d'ostracisme, et son élection signifie le triomphe de la révolte ; ou bien le dit monsieur est digne de revêtir la toge du prince et de l'Etat, et tout ce que chantèrent les bardes patriotes et onctueux sur le soviet d'Olten et les ennemis perpétuels de la patrie est une fort mauvaise plaisanterie ».

Les Suisses romands mettent du sentiment dans cette affaire. Les députés d'outre-Sarine paraissent y voir exclusivement une question d'arithmétique. C'est ainsi que se trahit quelquefois l'acoustique différente de nos boîtes crâniennes. Seul Nicolas de Flue pourrait dire qui a raison ou tort. Pour l'instant, essayons de placer le litige sur son terrain véritable. Le voici, à notre humble avis :

Il est un point très faible et lourd en conséquences pratiques dans l'exposé des électeurs de M. Grimm. C'est celui du respect absolu de la décision du groupe socialiste du Parlement. La proportionnelle n'exige pas de tels compléments. Les adeptes de la théorie du « respect absolu » oublient que ce n'est pas le groupe socialiste, mais le Conseil en son entier qui choisit son président. Si les électeurs socialistes envoient M. Grimm à Berne, c'est leur affaire : ils peuvent déléguer tous les rossignols qui leur plaisent. Mais c'est l'affaire, par contre, des électeurs bourgeois d'exiger qu'une « persona ingratissima » ne soit pas «forcément», en vertu d'un usage dicté par une sorte de fatalisme oriental, le plus haut dignitaire du Parlement, l'élu de « l'ensemble » du peuple. Si l'usage admet une présidence, à tour de rôle, à tous les grands partis, il ne signifie aucunement que le président du Conseil national est l'élu d'un groupe. Ici, l'arithmétique proportionnaliste des majoritaires de l'an dernier est en défaut. Le député bourgeois qui vote par respect de l'usage commet une erreur sur le principe. Il garde sa liberté de vote, son libre arbitre, malgré l'usage. Sinon, l'élection devrait être faite, chaque année, par le seul vote des députés du parti désigné par la rotation, les autres n'ayant pas voix au chapitre. Si c'est à cette conclusion qu'aboutit « l'usage parlementaire », on conviendra qu'il y a lieu de l'abolir sans pleurer.

Les électeurs bourgeois de M. Grimm tirent donc de l'usage parlementaire des conséquences beaucoup trop impératives. Cet usage est dicté au fond par une idée de correction confraternelle. Or, le groupe socialiste a manqué au principe le plus élémentaire de la dite correction en prétendant imposer à tous, contre le gré de tous, un président ingratissimus. La correction parlementaire exige que les prestations des deux parties soient égales. Sinon l'un des contractants est la dupe de l'autre.

M. Grimm, président du Conseil national, apportera le salut de la Confédération aux manifestations patriotiques et aux soldats mobilisés. Ceux qui vécurent certaines heures de 1918 la trouveront mauvaise, malgré toutes les bonnes raisons du Parlement. Nous espérons encore que M. Grimm ne sera pas consacré définitivement.

Il est préférable, semble-t-il, de faire une légère blessure d'amour-propre au futur dictateur de l'Helvétie, qu'un affront à des milliers de citoyens patriotes. Ainsi raisonne un peu le Pays de Vaud.

E. HIRZEL

(Réd. — L'auteur de l'article de la « Tribune de Lausanne » qu'on vient de lire peut être assuré qu'on raisonne de même façon dans le reste de la Suisse romande et que c'est aussi le sentiment de nombreux confédérés de la Suisse allemande, tel qu'il ressort de ce que disait le « Winterthurer Tagblatt » dans l'extrait que nos lecteurs ont eu sous les yeux.)

SUISSE

Les bras de chemise et l'hôtellerie. — On écrit de Berne au « Démocrate » :

Les « Basler Nachrichten » reproduisent une vive réclamation d'un touriste suisse, à la suite de l'incident que voici. Pendant une course de montagne, notre concitoyen, ayant enlevé son col et son veston, voulut entrer dans un hôtel pour y prendre une tasse de thé et des zwiebacks. Le maître d'hôtel, l'apercevant dans cette tenue, le renvoya grossièrement à la « pinte » attenante à l'hôtel. Le touriste, vexé, se plaint que les Suisses soient considérés dans les hôtels comme des clients de second rang, tandis que le journal bâlois prend, contre son correspondant, la défense des règlements de l'hôtellerie qui prescrivent une certaine tenue.

Avouons que ce débat nous paraît un tantinet plaisant. C'est en effet beaucoup moins de « costume national » qu'il s'agit ici que de politesse élémentaire. Si le maître d'hôtel avait dit simplement au touriste : « Veuillez entrer, mais auparavant donnez-vous la peine de passer votre veston et de remettre col et cravate », il n'y aurait pas eu d'incident du tout.

BALE-VILLE. — Le vent violent qui s'est déchaîné subitement lundi soir sur toute la Suisse septentrionale a joué quelques mauvais tours aux propriétaires de bancs de foire et de boutiques foraines de Bâle. On dut avoir recours aux pompiers pour renforcer les parois presque croulantes, tandis que l'ouragan emportait l'une ou l'autre toiture de toile. Une chandelle renversée mit le feu à la boutique d'une diseuse de bonne aventure, et on eut grand'peine d'empêcher l'incendie de gagner les baraques voisines.

ZURICH. — L'état civil de la ville de Zurich a écarté la demande d'un conseiller national qui voulait donner à son fils le prénom de « Lenine », estimant avec raison qu'un père n'a pas le droit d'affirmer ainsi ses opinions politiques et de causer à son fils, plus tard, un préjudice évident.

LUCERNE. — Ces jours passés, un paysan de Zell recevait une lettre anonyme le menaçant de mort s'il ne déposait 1000 francs à un endroit indiqué. Il prévint la police, mais en même temps déposa un pli sans valeur au lieu prescrit. On n'attendit pas longtemps, car on vit arriver à forte allure un cycliste qui saisit le pli et allait disparaître quand on lui mit la main au collet. C'est un Allemand, âgé de 17 ans, qui avait travaillé, il y a quelque temps, à Zell et se trouvait à court d'argent.

SAINT-GALL. — Mardi, un autre train d'essai, avec le même tonnage et avec les mêmes locomotives que samedi, mais chauffé avec un autre combustible, a passé le tunnel de Ricken sans la moindre difficulté.

SOLEURE. — Le Grand Conseil soleurois, réuni mardi, en session extraordinaire d'automne, a approuvé le rapport du Conseil d'Etat sur les dégâts causés par les inondations du 22 juin 1926 ; il a voté des crédits de 88,000 francs pour les travaux de réparation à effectuer par l'Etat et de 55,000 francs pour l'élaboration du projet de correction du ruisseau devenue nécessaire. Les dégâts subis par les particuliers, les communes et le canton, y compris cette correction, s'élèvent à 2,300,000 francs. La collecte a produit 268,000 francs.

M. Obrecht, conseiller national, et d'autres députés ont déposé une motion demandant au Conseil d'Etat un rapport et des propositions pour qu'à l'avenir la réparation de dommages non assurables causés par les éléments ne dépendent pas uniquement du produit de collectes. En fin de séance, le conseil a commencé la discussion de la loi sur les jours fériés et ouvrables et la fermeture des magasins les jours ouvrables.

TESSIN. — On communique de Locarno à propos du règlement de la grève des cheminots tessinois que l'administration des chemins de fer régionaux tessinois, ayant, à l'occasion de la participation de l'Etat, pris des engagements formels à remplir avant le 23 janvier 1927, fournira en 1927 une somme de 28,000 francs pour le compromis des salaires et la caisse des retraites qui doit être créée. En exécution d'une promesse donnée, une somme de 10,000 francs sera affectée au même but en 1926, malgré que la grève ait annulé cette promesse.

Ces versements donnent satisfaction aux revendications du personnel ; il y a lieu d'observer, quant aux chiffres publiés dans la presse, que le coût de la vie au Tessin, pour des personnes vivant dans des conditions modestes, est sensiblement inférieur à la moyenne du coût de la vie en Suisse.

L'administration qui n'a jamais décliné la médiation de l'office cantonal de conciliation, mais a, par contre, repoussé l'ultimatum du personnel, renonce à des représailles, mais opérera, pour la durée de la grève, une diminution de salaire correspondante. Exception faite d'une baisse de salaire de 10 % effectuée en 1920 par la compagnie de la ligne du Val Maggia, en raison de la situation précaire de ce chemin de fer; le personnel touche, aujourd'hui encore, les salaires les plus élevés du temps de guerre.

Le trafic sur les lignes Locarno-Domodossola et Locarno-Bignasco a repris normalement mercredi matin ; il reprendra aujourd'hui sur la partie suisse du lac Majeur.

VALAIS. — A Sion, mardi soir, à 6 h. 30, le feu s'est déclaré dans les combles de l'hôtel du Midi. Vigoureusement combattu, il s'est éteint vers 8 heures. Les mansardes et les combles de l'hôtel sont détruits, ainsi qu'une partie du second étage. Les dégâts sont évalués de 80 à 100 mille francs.

GENEVE. — La police de sûreté a appréhendé lundi soir un couple. L'individu déclara se nommer Louis Chisso, 23 ans, Italien, marchand de vin, résidant à Turin, la jeune fille Martha Zürcher, 24 ans, Bernoise, employée d'hôtel. Questionnée, la jeune fille déclara qu'elle avait fait connaissance de Chisso au Jardin anglais. Son ami lui avait dit être millionnaire, mais comme il ne possédait que de l'argent français, Martha Zürcher payait la pension et l'hôtel avec l'argent qu'elle recevait de ses parents. Chisso, après avoir fait maintes fausses déclarations, avoua qu'il avait été condamné en 1921-1922 pour vol en Italie à plusieurs mois de prison et, à Nice, à dix mois de prison pour cambriolage. La jeune Zürcher dit ignorer à qui elle avait affaire, ce qui paraît exact. Elle était en possession de deux faux certificats faits par un complice de Chisso. On croit que Chisso appartient à une bande internationale et qu'il avait l'intention de faire entrer Martha Zürcher dans une famille où elle serait devenue son agent de renseignements en prévision d'un cambriolage.

GENEVE. — La commission des comptes rendus de la ville de Genève vient de déposer son rapport pour l'année 1925. Elle rappelle que le projet de budget prévoyait un déficit de 1 million 562,460 fr. La commission du budget avait ramené le déficit prévu à 1,310,170 fr. Le compte rendu présenté par le conseil administratif constate que ce déficit s'est transformé en un boni de 11,805 fr. 85, dû à l'augmentation générale des recettes et à la politique de compression générale des dépenses.

VAUD. — Il a été amené, lundi, sur le champ de foire de Moudon : 12 bœufs de 700 à 1100 fr. pièce, 10 taureaux de 500 à 800 fr., 149 vaches de 600 à 1100 fr., 95 génisses de 400 à 900 fr., 350 petits porcs de 80 à 120 fr. la paire et 217 porcs moyens de 150 à 220 fr.

La foire a été fréquentée par de nombreux marchands ; il s'est fait beaucoup de transactions, surtout sur le marché aux porcs ; ces derniers étaient très recherchés et leur prix a tendance à la hausse.

La gare de Moudon a expédié 225 bêtes de bétail bovin et 85 porcs dans 41 vagons.

— A Lausanne, mardi, à 16 h. 40, à l'avenue d'Echallens, l'automobile de M. Hörringer, gendarme à Bâle, venant de Chauderon et se dirigeant vers Montétan, est entrée en collision avec la voiture conduite par M. Berger, garagiste, fils, qui rentrait au garage.

La voiture bâloise a été atteinte à l'avant par l'arrière de la voiture de M. Berger. Il n'y a pas eu d'accident de personnes, mais les deux voitures ont des dégâts assez considérables: roue et essieu faussé, pour la voiture de M. Hörringer, pare-crotte abîmé et réservoir à benzine troué, à la voiture de M. Berger.

— Le tribunal du district de Lausanne a condamné mardi, pour vol, grivèlerie et rupture de ban, Marius Amsler, tailleur, à quatre ans de réclusion, 15 ans de privation des droits civiques et aux frais du procès.

L'exploitation de la mine d'asphalte de Travers

Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'approuver une nouvelle convention entre l'Etat de Neuchâtel et la société fermière de la mine d'asphalte. Voici le texte de cette convention :

I. Les articles premier et deux de la Convention du 30 novembre 1912 sont abrogés et remplacés, à dater du 1er janvier 1927, par les dispositions suivantes :

Article premier nouveau. — La redevance à payer chaque année à l'Etat par le concessionnaire sera établie d'après les expéditions de toutes espèces d'asphalte, crappe, mastics de diverses teneurs, planelles, etc., faites au cours de l'année. Le concessionnaire fournira chaque année une déclaration détaillée des expéditions, en distinguant la nature des marchandises et les voies empruntées. Pour les expéditions faites par voie de fer, les lettres de voiture feront foi ; pour les autres expéditions, le concessionnaire sera tenu de soumettre à l'Etat, sur sa réquisition, le registre des pesées de sortie.

Les expéditions en mastic ne seront comptées que pour le poids de calcaire asphaltique qu'elles renferment.

Art. 2 nouveau. — La redevance se calculera ainsi :

Par tonne de 1000 kilos ; 6 fr. pour les 35,000 premières tonnes, 5 fr. de 35,001 à 45,000 tonnes, 4 fr. de 45,001 à 50,000 tonnes, 3 fr. au delà.

Lorsque les expéditions de produits de toutes qualités, *exception faite de ceux qui ne contiennent* comme minerai que de la crappe dure, dépasseront 35,000 tonnes, que la proportion de crappe, c'est-à-dire d'asphalte à moins de 7 % de bitume, utilisée dans ces expéditions dépassera 25 %, et que d'autre part le concessionnaire ne fera pas usage de la faculté de report prévue à l'article 3 ci-après, le concessionnaire pourra demander que les produits ne contenant comme minerai que de la crappe dure, et qui auront, dans ce but, fait l'objet d'une déclaration spéciale dans les expéditions, soient décomptés à part. Dans ce cas, la redevance appliquée à ces produits sera la suivante :

Par tonne de 1000 kilos : 2 fr. 50 pour les 5000 premières tonnes, 2 fr. de 5001 à 10,000 tonnes, 1 fr. 50 au delà.

Les autres produits entreront seuls en ligne de compte pour le calcul de la redevance prévue au premier paragraphe du présent article, mais l'exploitant devra justifier qu'il est bien entré dans leur fabrication 25 % de crappe, dure ou tendre, faute de quoi il serait repris dans les produits ne contenant que de la crappe dure un tonnage suffisant pour parfaire cette proportion, et le tonnage ainsi repris serait taxé suivant les prix fixés au premier paragraphe du présent article et non suivant les prix spéciaux à la crappe dure.

L'Etat pourra procéder à son gré, au cours de l'année, à tout constat ou prélèvement de nature à s'assurer de la qualité et de la composition des produits expédiés.

II. Toutes les autres dispositions de la convention du 30 novembre 1912 et celles de la convention du 30 septembre 1921 restent en vigueur.

Chronique artistique

Quoi qu'il en semble, une œuvre inférieure d'un grand artiste aura toujours plus de valeur que la réussite d'un médiocre. Que cela donne raison aux snobs ne jugeant qu'à la signature, n'empêche pas que ce soit une vérité.

Une preuve nouvelle nous en est fournie par l'exposition de M. Louis de Meuron à la Galerie Léopold-Robert. Des soixante et quelques œuvres qu'il nous présente en deux salles, toutes ne sont pas d'égale venue. Il en est qui sont des pochades sans prétention. D'autres, de plus grande envergure, accusent des défauts. Et cependant rien ne demeure indifférent, rien ne mérite le discrédit, par le fait que nous avons affaire à un admirable artiste.

Sensible à la couleur, sensible aux nuances les plus fines, comme il est rare qu'on le soit, M. Louis de Meuron, avec l'abondance extraordinaire de sa production, ne fait jamais penser à un fabricant d'images ou de vues. Même quand l'inspiration faiblit, — et le cas en est rare, — l'artiste reste si riche de qualités picturales et de personnalité, que si telle œuvre le cède aux autres, jamais elle ne saurait être mauvaise.

Nul plus que lui, dans le paysage, n'est créateur d'atmosphère et de lumière. Atmosphère et lumière qui d'ailleurs lui sont propres, car plus que de l'accident c'est de son âme même qu'elles émanent. Que ce soit sur le haut Jura, au Midi, ou dans son jardin, M. de Meuron simplement s'inspire du sujet choisi, et jamais ne se laisse dominer par lui. Il l'évoque à travers sa rêverie, ne l'analyse pas par le menu. Ainsi il en communique l'idée d'une façon synthétique, dépouillée d'accident, avec style pour tout dire. De là cette grandeur qu'il confère à tout sujet qu'il traite, et cette grâce, et ce charme. De là aussi cette vie en quelque sorte interne, si sereine qu'elle semble marquée d'éternité. Qu'importe dès lors que telle œuvre soit de la Provence ou de la montagne, si la résolution du problème coloré est aussi heureuse ici que là ?

Les réussites les plus absolues pourraient être, tout de même, dans les arrangements floraux. Plus probablement que dans le portrait, où intervient un élément imposé au peintre, donc étranger à lui. Tandis que son arbitraire peut se donner libre et pleine carrière dans une nature morte entièrement composée. Que de beautés inégalées à signaler ici! Et surtout dans les roses, qui semblent la fleur favorite de l'artiste. Au point que devant telle étude, on se sent pris de ferveur étrange, jusqu'à donner toute la production contemporaine pour un seul de ces délicats rapports d'un rouge à un autre rouge. En quoi, évidemment, on devient injuste et sectaire. Mais bienheureux est l'artiste qui peut inspirer de pareilles passions.

M. J.

AVIS TARDIFS

Union Chrétienne de jeunes gens

RUE DU CHATEAU 19

Ce soir à 20 h. 15

Causerie de M. Auguste Thiébaud, professeur

« UN CHAMPION DU CHRISTIANISME SOCIAL »

SALLE DES CONFÉRENCES :: Ce soir, à 20 h. 15

Concert de la Société Taffanel

Instruments à vent de Paris

avec le concours de MARIE PANTHES

PIANO DE CONCERT « GAVEAU », DE LA MAISON FOETISCH

Prix des places : Fr. 5.50, 4.40, 3.30 et 2.20. Location chez Fœtisch frères S. A., et le soir, à l'entrée.

Les réclamations des abonnés étant le seul contrôle du service des porteuses de notre journal, les personnes qui auraient à signaler des irrégularités dans la distribution de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL sont priées d'en informer chaque fois notre bureau. Téléphone No 2.07.

Finance - Commerce

Bourse du 27 octobre. — La bourse de ce matin a confirmé les meilleures dispositions qui s'étaient manifestées hier déjà. Obligations sans grande activité, mais plus fermes : 3 ½ % C. F. F., A.-K., 83.75 %. 3 % C. F. F. Différé, 75.80 %. 3 ½ % Gothard 1895, 78.85. 4 ½ % Fédéral 1926, 97 %. 4 ½ % Ville de Neuchâtel 1913, 94.75 %. 3 ¾ % Chaux-de-Fonds 1890, 85 %. 4 % Chaux-de-Fonds 1908, 87 %. 4 % Suchard S. A. 91.50 %.

Dans les valeurs bancaires, la Commerciale de Bâle est meilleure à 670 et 673. Leu priv. 350. Union de Banques Suisses 662. Société de Banque Suisse 775, 776, 775. Crédit Suisse 815 plus ferme. Banque Fédérale S. A. 778, 775, 779, 780, 779. Crédit Foncier Suisse 269 et 270. Crédit Foncier Neuchâtelois 565. Banque des chemins de fer orientaux 338.

En valeurs de trusts, l'Electrobank A hausse à 1015. L'action B reste à 104 et 104.50. Motor-Columbus 953, 954, 953, 955, 954 meilleure. Indelect 722. Franco-Suisse pour l'industrie électrique 89.

Dans le groupe industriel, la Tobler ord. se ressaisit à 140 et 139. Saurer 123. Aluminium 2575, 2580, 2577, 2580. Bally 1150. Boveri 508, 508.50 et 509. Laufenbourg priv. 777. Fischer 720, Lonza ord. 318, 319, 319.50 et 320. Actions priv. 316, 315. Nestlé bien tenues à 555, 556, 557, 556, 556.50 et 556. Broderie suisse-américaine 432. Sulzer fermes à 995 et 996.

Les valeurs étrangères restent calmes : A.-E.-G. 208, 208.50 et 206.50. Licht-und Kraft 122, 122.50, 122, 122.50. Gesfürel 220 ex-droit. Commerciale Italienne 237, 235, 232. Credito Italiano 158 et 159. Hispano A et B, 1651, 1652, 1645, 1650 et 1645. Italo-Argentino 369. Wiener Bankverein 7. Sevillana 435. Steaua Romana 70.50, 71, 72, 72.50 et 72.

Bourse de Londres. — Les conditions générales ont peu changé. Quelques spécialités continuent à attirer l'attention, mais, en général, les affaires sont fort restreintes et comme les marchés étrangers sont lourds et que la crise charbonnière se prolonge indéfiniment, la tendance du marché est plutôt faible. Les fonds anglais sont indécis, le change sur New-York marquant quelque irrégularité.

Parmi les fonds étrangers, les emprunts français sont fermes par suite de la reprise des changes, le turc unifié est en hausse sur des bruits que des négociations à Paris seront entamées. Les chemins de fer anglais restent lourds, les trafics n'étant guère encourageants, les chemins de fer français et argentins sont soutenus. Les valeurs industrielles sont irrégulières, les soieries artificielles sont fermes. Les pétrolifères ont été faibles, mais ne clôturent pas au plus bas. Les caoutchoutières sont soutenues. Les valeurs minières ont dû supporter les ventes de Paris.

S. A. Adolphe Saurer, Arbon. — Après affectation de 1,341,962 francs aux amortissements, le bénéfice net de l'exercice 1925-1926, abstraction faite du solde passif de l'exercice 1924-1925, s'élève à 49,170 fr. Il sera proposé aux actionnaires d'affecter ce solde à la réduction de la perte totale de 2,168,241 francs.

Changes. — Cours au 28 octobre 1926 (8 h.) de la *Banque Cantonale Neuchâteloise :*

	Achat	Vente		Achat	Vente
Paris	15.70	15.95	Milan	22.20	22.35
Londres	25.11	25.16	Berlin	123.—	123.50
New York	5.16	5.20	Madrid	78.10	78.60
Bruxelles	14.35	14.60	Amsterdam	207.—	207.75

(Ces cours sont donnés à titre indicatif.)

Bourse de Neuchâtel, du 27 octobre 1926

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
d = demande. o = offre.

Actions		Obligations	
Banq. Nationale	550.— d	Et. Neuc. 3½ 1902	87.— d
Compt. d'Esc.	610.— o	» » 4% 1907	90.50 d
Crédit Suisse	808.— d	» » 5% 1918	100.25 d
Créd. foncier n.	565.—	C. Neuc. 3½ 1888	84.— d
Soc. de Banque s.	775.— d	» » 4% 1899	87.— d
La Neuchâteloise	—.—	» » 5% 1919	99.75 d
Câb. él. Cortaill.	1430.— d	C.-d.-Fds 3½ 1897	94.— d
Ed. Dubied & Cie	325.— d	» 4% 1899	87.— d
Cimt St-Sulpice	1010.—	» 5% 1917	99.— d
Tram. Neuc. ord.	380.— d	Locle 3½ 1898	88.— d
» » priv.	415.— o	» 4% 1899	88.75 d
Neuch Chaum.	4.25 d	» 5% 1916	99.50 d
Im. Sandoz-Trav.	230.— o	Créd. f. N. 4%	95.75 d
Sal. des concerts	260.— o	Ed. Dubied 6%	94.— d
Klaus	73.— o	Tramw. 4% 1899	94.— d
Etab. Perrenoud	475.— d	Klaus 4½ 1921	67.50 d
		Suchard 5% 1913	98.25 d

Taux d'escompte : Banque Nationale, 3 ½ %.

Bourse de Genève, du 27 octobre 1926

Les chiffres seuls indiquent les prix faits.
m = prix moyen entre l'offre et la demande.
d = demande. o = offre.

Actions			
Bq. Nat. Suisse	570.— d	3% Différé	386.—
Soc de banq. s.	780.— o	3½ Féd 1910	—.—
Comp. d'Escomp.	615.—	4% » 1912 14	—.—
Crédit Suisse	—.—	6% Electrificat.	—.—
Union fin. genev.	545.— o	4½ »	—.—
Wiener Bankv.	—.—	3% Genev. à lots	106.50
Ind. genev. gaz	407.50 m	4% Genev. 1899	420.—
Gaz Marseille	—.—	3% Frib. 1903	386.— d
Fco Suisse élect.	90.25	6% Autrichien	—.—
Mines Bor ord.	460.—	5% V. Genè. 1919	505.—
Gafsa, part	285.— o	4% Lausanne	—.—
Chocol. P.-C.-K.	207.—	Chem. Fco Suiss.	416.— d
Nestlé	555.50	3% Jougne Eclé.	369.—
Caoutch. S. fin.	92.—	3½% Jura Simp.	380.—
Motor-Colombus	952.50	5% Bolivia Ray	265.—
Italo arg. élect.	367.—	6% Paris Orléans	932.—
		5% Cr. f. Vaud	—.—
Obligations		6% Argentin.céd.	95.75
		4% Bq. hp. Suède	—.—
3% Fédéral 1903	400.—	Cr. f. d'Eg. 1903	390.—
5½ » 1922	—.—	4% » Stock	—.—
5% » 1924	—.—	4% Fco S. élect.	408.—
4% » 1922	—.—	7% Totis c. hong	460.— o
3½ Ch. féd. A. K.	846.—	Danube Save	56.25

Aujourd'hui seuls Oslo (+1) et Vienne montent : onze changes baissent et Paris baisse encore en clôture. Les Serbes se livreront en liquidation avec déclaration de non-inscription sur la liste noire; les achats se font de préférence fin novembre 119 à 121, fin octobre 118, 119. Lavin 148 à 155 (+12). Sur 27 actions : 6 en baisse, 10 en hausse.

27 oct. — Cent francs suisses valaient aujourd'hui, à Paris : Fr. 629.50.

L'électrification de la Directe

(De notre corresp. de Berne)

Tout arrive, ici-bas ; il n'est que de savoir attendre.

Voici qu'un événement, qui paraissait bien invraisemblable, va se produire, peut-être au cours de ce siècle déjà.

Je veux parler, vous l'avez deviné, de l'électrification de cette invraisemblable et courtelinesque « Directe » qui, cahin caha, stoppant tous les dix mètres, reculant, repartant, musant et traînassant comme une vieille dame cacochyme et rhumatisante, bat le record mondial de la lenteur, détenu jusqu'ici par la tortue de la fable.

On nous dit de fort bonne source que nos autorités ferroviaires, en l'espèce le département des postes et chemins de fer, est saisi par la « direction de la Directe » d'une demande d'emprunt à taux réduit, pour procéder à son électrification. Vous savez tous que depuis des années une partie du matériel est déjà sur place, attendant qu'on veuille bien le mettre sur pied.

Assurément, il aurait de très sérieuses chances d'attendre encore longtemps, si le prix du charbon ne commençait à monter de la manière la plus inquiétante.

L'Angleterre, rationnée par les grèves, n'a plus même assez de combustible pour ses besoins courants, et elle est obligée de venir se servir largement dans la Ruhr, dans la Sarre et en Pologne.

Dans ces conditions, les « Decretbahnen » se disent que décidément il faut faut recourir au plus tôt à la houille blanche.

Il ne faudra donc pas être très surpris d'apprendre que nos arrière-neveux pourront se rendre électriquement dans la capitale belvétique.

R. E.

NEUCHATEL

Rencontre

A 19 h. 25, hier, une automobile et un camion se sont rencontrés à l'angle de la rue de l'Orangerie et de l'avenue du Premier-Mars. Personne n'a été blessé ; il n'y a que des dégâts matériels.

Conférence Vallotton

La conférence que M. G. Vallotton donnera vendredi à l'Aula de l'université, sera consacrée entièrement à l'Acropole d'Athènes.

Grâce à une documentation extrêmement riche, il sera facile aux auditeurs de suivre l'exposé du conférencier dans son pèlerinage aux monuments classiques entre tous de la colline sacrée : des Propylées au Parthénon et à l'Erechtée.

L'opinion d'Antoine sur le théâtre français contemporain

Présenté par M. Georges Delaquys — mais avait-il besoin d'un introducteur ? — M. André Antoine s'est défini lui-même « un homme de bonne volonté qui a aidé le théâtre de tout son cœur », puis il a abordé son sujet et ce fut une intéressante causerie à bâtons rompus. Antoine est certainement un directeur de théâtre de tout premier rang, mais il n'est pas un orateur aussi remarquable parce que, s'il a quelque chose à dire et est doué d'une facilité de parole peu commune, du moins sa diction n'est-elle pas nette et tous ses auditeurs ne perçoivent pas chacune de ses paroles ; de la galerie où j'étais placé, maints lambeaux de phrases m'ont échappé. C'est sur les lacunes de l'audition que je rejetterais la responsabilité si des erreurs devaient se glisser dans mon compte rendu.

Le théâtre français contemporain est-il inférieur au théâtre qui l'a précédé ? telle est la question qu'examinera surtout le conférencier et à laquelle il répond de façon ambiguë, on pourrait presque dire normande, oui et non. Mais il ne tarde pas à s'expliquer.

Oui, parce que la France sort d'une période magnifique où elle fut incontestablement à la tête du mouvement dramatique en Europe et qu'elle souffre maintenant d'une stagnation dont l'étranger a su profiter pour lui faire, en la personne de Bernard Shaw et de Pirandello surtout, une sérieuse concurrence.

Non, car cette éclipse ne saurait être que momentanée: il se prépare une génération nouvelle qui, avant quatre ou cinq ans, rendra au théâtre français son ancienne prééminence.

M. Antoine rappelle l'œuvre du Théâtre libre dont il est lui-même l'initiateur et qui lui paraît s'être exercée avec bonheur dans des circonstances qui rappellent celles de l'heure présente. Jusqu'à la guerre de 1870, la génération dramatique à la tête de laquelle se trouvaient Emile Augier et Victorien Sardou avait jeté une grande considération sur la France, mais depuis elle se survivait, incapable de produire encore de grandes œuvres et exerçant une tyrannie incontestée qui fermait l'accès des théâtres officiels aux jeunes écrivains. C'est pour réagir contre cet autoritarisme dangereux que fut fondé le Théâtre libre en 1887 et que furent ainsi révélés des auteurs tels que Brieux, Curel, Courteline, Hervieux, Prévost.

Après avoir brillé d'un vif éclat, cette génération s'est à son tour éteinte et la guerre a empêché qu'il y eût immédiatement des successeurs prêts à saisir le flambeau des mains défaillantes des aînés. Mais voici qu'on perçoit les premières manifestations d'hommes considérables dont quelques-uns ont déjà donné plus que des promesses : Vildrac, Benjamin, Raynal qui est un très grand auteur dramatique dont le « Maître de son cœur » a révélé la maîtrise, Jules Romains dont on jouera bientôt chez nous une œuvre magnifique, le « Dictateur », comédie politique de premier ordre. Derrière ces hommes qui ont commencé à faire leurs preuves se cache encore une pléiade de jeunes gens en qui Antoine fonde les plus belles espérances : Jean Sarment, Marcel Achard, etc., qui briseront tous les cadres admis et pour qui une pièce de théâtre n'a pas à se plier à des règles formulées « ex cathedra » ; pourvu qu'elle soit amusante ou émouvante, on ne saurait lui demander davantage.

La place me manque pour résumer les idées d'Antoine sur la mise en scène et l'influence du cinéma sur le théâtre ; elles sont trop intéressantes pour que je n'y revienne pas. Comme un feuilleton, je terminerai donc ce compte rendu hâtif en disant : la suite à demain.

R.-O. F.

FOOTBALL

POUR LA « COUPE SUISSE »

Cantonal a match gagné contre Bienne

Nous avions été les premiers à annoncer que le match Cantonal-Bienne, joué pour la « coupe suisse », le 3 octobre, à Bienne, avait des risques d'être annulé à cause de la non-qualification d'un joueur biennois. C'est chose faite aujourd'hui et, suivant décision du comité de football, Cantonal a match gagné, 3 à 0, le joueur Wütrich n'ayant pas été inscrit régulièrement par Bienne.

Cantonal est donc qualifié pour le prochain tour de la « coupe suisse » et recevra sur son terrain, le 7 novembre prochain, l'équipe première du F. C. Etoile, de la Chaux-de-Fonds.

Quatre générations de vignerons

Une joyeuse animation a régné dans le vignoble neuchâtelois la semaine passée. Un temps agréable favorisa le début de cette période importante pour notre région. Ces derniers jours, malheureusement, la pluie et même la neige vinrent intempestivement contrarier les vendangeurs qui travaillaient encore dans certaines parties du vignoble.

Cette année laissera un bon souvenir aux viticulteurs neuchâtelois, elle récompensera un peu les effforts de tous ceux qui travaillent dans ou pour nos vignes ; la qualité était généralement bonne et la quantité fut, presque partout, réjouissante.

La photographie de la belle famille que nous reproduisons montre trois générations de vignerons, et la quatrième, comme on le voit, porte déjà bravement la brande !

C'est un magnifique exemple de fidélité à notre sol.

Accident mortel à Cornaux

M. Jean Weber, de Neuchâtel, représentant d'une maison de vins sans alcool, qui circulait à motocyclette entre Cornaux et Cressier, s'est heurté contre un arbre et a été tué sur le coup. La victime avait 40 ans.

POLITIQUE

La crise minière anglaise et les problèmes qu'elle soulève

LONDRES, 27 (Havas). — Le conseil général des Trade-Unions vient d'inviter l'Exécutive des mineurs à discuter avec lui aussitôt que possible la question de la reprise des négociations.

LONDRES, 27. — M. Churchill, chancelier de l'Echiquier, qui accompagnait le premier ministre lors de la conférence avec le conseil général des Trade-Unions, a pris la parole ensuite d'une réunion et a fait allusion au conflit de l'industrie charbonnière. Il a rappelé que le gouvernement a offert d'intervenir, mais qu'il n'est toutefois pas en mesure de contraindre les mineurs à reprendre le travail ou de forcer les propriétaires à faire travailler dans leurs mines avec perte. Il a déclaré que le gouvernement est disposé à examiner toutes les propositions ou suggestions pourraient lui être soumises. Mais en ce moment, le gouvernement ne peut rien faire de sa propre initiative. Les propositions qu'il a faites ont été rejetées. Si de nouvelles démarches doivent être entreprises, elles ne peuvent l'être qu'après la présentation de nouvelles propositions sérieuses de la part de la Fédération des mineurs.

M. Churchill examine ensuite la proposition de modifier la loi sur les syndicats. Il a relevé que depuis l'adoption de cette loi d'importants changements s'étaient produits. Les syndicats ont mésusé des privilèges qui leur ont été accordés. La revision de la loi sur les syndicats se rapporterait à quatre points. On s'est servi des postes de grève pacifistes prévus par la loi dans un but d'intimidation. En outre, les syndicats ont abusé de leur immunité en tentant une attaque contre la société en proclamant la grève générale. D'autre part, il faut examiner à nouveau la question de l'emploi des cotisations des syndicats à des buts politiques et enfin, il faudra examiner s'il n'y aurait pas lieu d'introduire un vote secret obligatoire avant la déclaration de toute grève.

Fascisme et franc-maçonnerie

ROME, 27. — Le « Tevere » continue la série de ses publications sur l'instruction du procès Zaniboni, Cappello et consorts, disant que la responsabilité de la franc-maçonnerie ressort de toute évidence.

Le journal, parlant des rapports existant entre les franc-maçonneries italienne et française, dit que cette dernière s'ingéra de façon scandaleuse dans la direction de la franc-maçonnerie italienne après le 28 octobre 1922 (date de la marche sur Rome).

Parlant des différentes personnalités qui entreprirent des voyages en Italie et qui entrèrent en relations avec les protagonistes de l'attentat contre M. Mussolini, le « Tevere » fait allusion à M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail, qui eut plusieurs entretiens avec le général Cappello, auquel, ainsi que l'établira le procès, fut confiée la direction générale des opérations. Le général Cappello fut l'agent des franc-maçonneries italienne et française. Il devint anti-fasciste lorsque le fascisme proclama son intransigeance absolue vis-à-vis de la franc-maçonnerie.

Les crimes de la Vehme

LANDSBERG, 27 (Wolff). — Dans le troisième procès de la Vehme, l'accusé Kowaleski, inculpé de complicité d'assassinat, a été condamné à six ans de pénitencier, soit la peine requise par le procureur.

Les mineurs belges

BRUXELLES, 27 (Havas). — Le comité national des mines a décidé qu'à partir du 1er novembre, les salaires des mineurs seraient augmentés de 5 %. La pénurie des charbons a engagé le comité de demander aux délégués des mineurs si les ouvriers consentiraient à augmenter les heures de travail. Les délégués en référeront à leurs mandants.

La cour administrative fédérale

GENÈVE, 27. — La commission du Conseil national pour la cour administrative fédérale qui siège actuellement à Genève a abordé l'examen du projet, article par article. Elle a liquidé toute la partie de la juridiction administrative, en tant qu'elle est attribuée au Tribunal fédéral, statuant soit comme instance de recours, soit comme instance unique.

A propos de la compétence du Tribunal fédéral comme instance de recours la commission a discuté notamment l'énumération des décisions administratives qui peuvent faire l'objet d'un recours judiciaire. La commission a fait de cette énumération une annexe à la loi, mais elle a attribué à cette annexe la même valeur qu'à la loi elle-même. L'énumération ne pourra donc être modifiée que par des lois nouvelles ou des arrêtés soumis au référendum.

La commission va examiner jusqu'à la fin de sa présente session la juridiction administrative du Conseil fédéral et les dispositions finales et transitoires du projet de loi, en particulier celles qui revisent dans certaines parties l'organisation judiciaire fédérale. La juridiction disciplinaire sera examinée dans une prochaine session, soit lors de la deuxième et dernière lecture du projet.

NOUVELLES DIVERSES

Comme dans les grandes villes (corr.) — La police bernoise publie dans la presse une recommandation aux automobilistes de ne pas abandonner leur voiture sans surveillance sur la voie publique car une bande de « spécialistes » opère dans la ville et les environs, subtilisant non pas les voitures elles-mêmes, mais tous les objets transportables qu'elles peuvent contenir.

Samedi dernier, une auto qui stationnait près de la caserne a été allégée de deux valises d'échantillons de lingerie et tissus, représentant une valeur d'un millier de francs.

Les comptes de la ville fédérale. — Le déficit probable de la ville de Berne pour 1927 atteindra 1,900,000 fr. Le budget de 1926 prévoyait un déficit de 2,798,000 fr.

Une chute mortelle. — A Rosière (Soleure), Mme Arnold Uebelhart, 40 ans, mère de trois enfants, est tombée de l'escalier conduisant dans les combles et s'est brisé la nuque. Elle a été tuée sur le coup.

La promenade fatale. — On apprend de Valence qu'un journaliste allemand, M. Werner Herzfeld, faisait une promenade en canot avec un camarade lorsque l'embarcation a été happée par une grosse vague. M. Herzfeld a été noyé.

Une fabrique schwytzoise consumée. — Un incendie qui a éclaté mercredi après-midi à Altendorf près Lachen, a entièrement détruit en peu de temps la maison d'habitation, la fabrique de caisses et la scierie de M. Ed. Heid, marchand de bois. Un certain nombre de machines à travailler le bois tout récemment achetées ont pu être sauvées, de même que le mobilier des bureaux situés au rez-de-chaussée. Par contre, tout ce qui se trouvait dans la maison d'habitation a été brûlé. Un lot de planches et de bois en travail est aussi resté dans les flammes. Le propriétaire étant absent, il n'est pas possible de donner des indications sur les pertes causées par ce sinistre qui serait dû à un feu de cheminée.

Un incendie criminel. — Mercredi, à Bex, le feu a consumé une petite maison d'habitation fort heureusement non habitée en ce moment, située en dehors de Bex, non loin de la pension des Mûriers. Cette maison, construite en bois, brûla comme de la paille. Tout ce que purent faire les pompiers fut de circonscrire le feu et empêcher qu'il n'attaquât la pension des Mûriers.

La maison détruite, comprenant un petit logement, grange, écurie, contenant du foin, du bois et des outils, appartenait à l'évêque de Sion, Mgr Bieler. Le juge de paix de Bex, qui a immédiatement ouvert une enquête, a fait arrêter et incarcérer deux individus soupçonnés d'être les auteurs du sinistre.

Une évasion à Genève. — Le nommé Jean Mourey, 17 ans, Bernois, condamné à 18 mois de maison de travail pour vol avec effraction, le 20 août dernier, et qui devait être dirigé sur le pénitencier de Trachselwald, a réussi à s'évader de la clinique ophtalmologique, où il était en traitement, en se laissant glisser du 2me étage le long d'un chéneau. La battue aussitôt entreprise par les gendarmes et la police de sûreté n'a pas donné de résultat jusqu'ici.

Un avion s'écrase sur le sol. — Mercredi après-midi, au-dessus du parc d'aviation de Villacoublay, un avion filant à une vitesse d'environ 200 kilomètres et se trouvant à 200 mètres d'altitude, a piqué du nez et s'est écrasé sur le sol. Les deux occupants ont été tués.

DERNIERES DEPECHES

Service spécial de la « Feuille d'Avis de Neuchâtel

Une ligue des nations orientales sous les auspices des soviets

LONDRES, 28 (Havas). — On mande de Constantinople au « Times » :

En corrélation avec la visite de M. Alfred Sze, ambassadeur de Chine à Washington, on apprend que la Chine et la Turquie se proposent de conclure un traité et que l'union des républiques soviétiques a l'intention de créer une ligue des nations orientales qui comprendrait la Chine, l'Afghanistan, la Perse, la Turquie et la Russie elle-même.

Entre la canne et la betterave

LONDRES, 28 (Havas). — On annonçait mercredi soir que la plus grande raffinerie de sucre de canne anglaise, qui emploie 2600 ouvriers, vient d'être obligée de fermer ses portes en raison de la situation dépréciée du marché du sucre de canne.

Cette situation serait due à l'arrivée sur le marché anglais de 100,000 tonnes de sucre étranger et de 150,000 tonnes de sucre de betteraves indigène. Cette dernière industrie reçoit du gouvernement un subside dont ne bénéficie pas l'industrie du sucre de canne.

A la conférence impériale de Londres

LONDRES, 28 (Havas). — On garde le plus grand secret sur les discussions qui se poursuivent à Londres entre les représentants des dominions et le gouvernement anglais. Les indications recueillies jusqu'à présent sur les travaux de la conférence impériale permettent toutefois d'assurer que les résultats les plus satisfaisants ont été obtenus et que la discussion sur la politique étrangère du gouvernement de Londres s'est close par une approbation de la part des représentants des dominions. On voit là une preuve que grâce aux diplomaties anglaise et française, la situation actuelle en Europe est infiniment plus satisfaisante que lors de la dernière réunion de la conférence impériale d'il y a trois ans.

Si l'on en juge d'après les informations recueillies dans les milieux diplomatiques de Londres, il semblerait que la tendance qu'avaient certains dominions à douter de l'opportunité qu'il y avait pour le gouvernement anglais de participer aux accords de Locarno, a grandement diminué.

Pas d'entrevue Briand-Mussolini

PARIS, 28 (Havas). — On lit dans le « Petit Journal » que la nouvelle d'une prochaine entrevue entre MM. Briand et Mussolini, annoncée par un journal de Nice, est au moins prématurée, aucune démarche n'ayant encore été faite à ce sujet par les chancelleries française ou italienne.

Il est d'ailleurs évident que si le président du conseil italien exprime le désir de s'entretenir avec M. Briand, cette demande serait particulièrement bien accueillie dès que la situation se trouvera un peu éclaircie.

A propos du mandat syrien

PARIS, 28 (Havas). — Parlant dans l'« Echo de Paris » des informations selon lesquelles un accord franco-italien aurait été conclu pour transférer à l'Italie le mandat syrien, Pertinax dit que non seulement aucune entente de ce genre n'est conclue, mais que des pourparlers ne sont même pas engagés.

M. Bérenger retournerait aux Etats-Unis

PARIS, 28 (Havas). — Le « Matin » annonce que le retour de M. Bérenger à son poste aux Etats-Unis a été décidé au cours d'un entretien que l'ambassadeur a eu avec M. Briand.

Les élections à Dantzig

VARSOVIE, 28 (PAT). — Hier, la Diète de Dantzig a élu premier vice-président M. Gehl, social-démocrate, deuxième vice-président : M. Neubauer, centriste, puis quatre sénateurs parlementaires proposés par la nouvelle coalition composée des nationalistes, des libéraux et du groupe des fonctionnaires. Le nationaliste allemand, M. Rieps, a été élu vice-président du Sénat par 60 voix sur 66 votants.

La famille royale de Roumanie

PARIS, 28 (Havas). — On mande de Bucarest au « Petit Journal » que l'état de santé du roi de Roumanie, malade depuis deux mois, a considérablement empiré et cause de l'inquiétude dans son entourage.

MONTREAL, 28 (Havas). — La reine de Roumanie, accompagnée de la princesse Héléna et du prince Nicolas, est arrivée hier matin à Montréal, d'où elle est repartie quelques heures après pour Ottawa.

La terre tremble en Australie

SYDNEY, 28 (Havas). — De violentes secousses sismiques ont été enregistrées.

Elles ont commencé à 13 h. 51 et paraissent provenir des régions situées à environ 3250 km. au nord de Sydney.

Des troubles au Brésil

LONDRES, 28 (Havas). — On mande de Buenos-Ayres à l'« Evening-News » que des troubles révolutionnaires graves ont éclaté dans les Etats brésiliens de Minas-Geraes, Matto-Grosso et Goyaz. Un grand nombre d'habitants, craignant la guerre civile, s'enfuient en emportant leurs biens.

Cours du 28 octobre, à 8 h. 30, du

Comptoir d'Escompte de Genève, Neuchâtel

Cours sans engagement vu les fluctuations se renseigner téléphone 70

Achat et Vente de billets de banque étrangers

Toutes opérations de banque aux

	Chèque	Demande	Offre
	Paris	15.65	15.90
	Londres	25.11	25.16
	Milan	22 10	22 35
	Bruxelles	14.35	14.60
	New York	5.16	5.20
	Berlin	123.05	123.40
	Vienne	72.95	73.30
	Amsterdam	207.—	207.50
	Madrid	78 10	78 70
	Stockholm	138 20	138 80
	Copenhague	137.50	138 25
	Oslo	129.—	130.—
	Prague	15.25	15.45

meilleures conditions

Monsieur Edmond Rosselet ;
Madame et Monsieur Gaston Moulin et leur petit François ;
Monsieur Edgar Rosselet et sa fiancée, Mademoiselle Yolande Barcella ;
Les familles Auguste et Henri Humbert-Droz, à Auvernier, Messerli à Boudevilliers, Viredaz à Roche, Rosselet à Genève, Saint-Imier, Sonvilier et Bienne, Chopard, à Sonvilier et Colomb au Locle, ainsi que les familles parentes et alliées, ont la douleur de faire part du décès de leur chère et regrettée épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle sœur, tante et parente,

Madame Bertha ROSSELET-REIST

enlevée à leur affection aujourd'hui, dans sa 55me année, après une longue maladie.

Neuchâtel, le 27 octobre 1926.

Remets ton sort à l'Eternel et Il agira.

L'ensevelissement aura lieu le vendredi 29 octobre 1926, à 15 heures.

Domicile mortuaire : Parcs 65 a.

On ne touchera pas

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Mademoiselle Marie Tilliot ;
Monsieur Charles Tilliot ;
Mademoiselle Alice Tilliot ;
Monsieur et Madame Rodolphe Tilliot et leur fils Charles ;
Mademoiselle Marguerite Tilliot,
ainsi que les familles alliées ont le grand chagrin d'annoncer la mort de leur chère et vénérée mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante et parente,

Madame Charles TILLIOT
née Marie APOTHÉLOZ

que Dieu a reprise à Lui, aujourd'hui, dans sa 75me année.

Dieu est amour.

Peseux, le 26 octobre 1926.
(Rue de Neuchâtel 25.)

L'inhumation, sans suite, aura lieu, à Peseux, le jeudi 28 octobre, à 13 heures.

Prière de ne pas faire de visites

Les membres de la Société suisse des Commerçants sont informés du décès de

Madame Marie TILLIOT

mère de leur collègue Mlle Marguerite Tilliot, membre actif.

Le Comité.

Madame Jean Weber et ses fils, Jean et Edouard, à Neuchâtel ; Monsieur et Madame Paul Weber, à Areuse, et leurs enfants, à Neuchâtel, Berne, Sarmenstorf et Areuse ; Monsieur et Madame Emmanuel Affolter et leurs enfants, à Bévilard et en Amérique, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, du décès de leur cher époux, père, fils, frère et parent,

Monsieur Jean WEBER

survenu après un terrible accident, dans sa 40me année.

Neuchâtel, le 27 octobre 1926.
(Crêt-Taconnet 30)

Veillez et priez, car vous ne savez ni l'heure, ni le jour où Dieu vous reprendra.

L'enterrement aura lieu samedi 30 octobre, à 13 heures.

Messieurs les membres du Cantonal-Neuchâtel F.-C. sont informés du décès de

Monsieur Jean WEBER

père de leur membre junior Jean Weber.

Le comité.

Mademoiselle Louise Verdan, aux Isles ; Madame et Monsieur Bovet-Verdan et leurs enfants, à Couvet ; Monsieur et Madame Verdan-Petitpierre et leurs enfants, à Buenos-Ayres; Madame et Monsieur Savoye-Verdan et leurs enfants, à Saint-Imier, ainsi que les familles Verdan et alliées, ont la grande douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès subit de

Monsieur Charles VERDAN

leur bien-aimé frère, oncle, grand-oncle, cousin et parent, survenu aujourd'hui, à l'âge de 65 ans.

Les Isles, le 26 octobre 1926.

Dieu est amour.

L'ensevelissement aura lieu à Boudry, le vendredi 29 courant.

Départ des Isles à midi trois quarts.

On ne reçoit pas

L'Association démocratique libérale, section de Boudry, a le pénible devoir d'annoncer à ses membres le décès de leur collègue et ami,

Monsieur Charles VERDAN

aux Isles près Areuse.

Ils sont priés d'assister à l'ensevelissement qui aura lieu le vendredi 29 courant, à 13 heures. Départ des Isles à 12 h. 45.

Le Comité.

Madame veuve Humbert-Dubois-Jacot et ses enfants, à Peseux ; Madame et Monsieur Georges Rufener et leurs enfants, à la Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Paul Jacot-L'Eplattenier et leurs enfants, à la Prise ; Monsieur et Madame Henri Jacot-Baudois et leurs enfants, à Coffrane ; Monsieur et Madame Fritz Jacot-Augsburger, à la Chaux-de-Fonds ; Monsieur et Madame Jules Jacot-Perret et leurs enfants, aux Crottets ; Madame et Monsieur Ali Cattin-Jacot et leurs enfants, à Noiraigue ; Monsieur William Jacot, à la Prise ; les enfants de feu Madame Marie Montandon-Jacot, à Dombresson, ainsi que les familles alliées, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Rosine JACOT
née FUHRER

leur chère et bien-aimée mère, belle-mère, grand'mère, belle-sœur, tante, cousine et parente, que Dieu a rappelée à Lui, le 26 octobre, à 22 heures et demie, dans sa 79me année, à Noiraigue, après une longue et pénible maladie, supportée avec courage et résignation.

Noiraigue, le 26 octobre 1926.

Elle est heureuse, l'épreuve est terminée,
Du triste mal elle ne souffrira plus,
Et désormais sa destinée
Est de régner avec Jésus.

Repose en paix, chère maman, tu as fait tout ton devoir ici-bas.

L'enterrement aura lieu, avec suite, à Coffrane, vendredi 29 courant, à 13 heures et demie.

Départ de Coffrane.

Les dames suivent

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Bulletin météorologique — Octobre 1926

Hauteur du baromètre réduite à zéro

OBSERVATOIRE DE NEUCHATEL

Date	Temp. deg. cent. Moyenne	Minimum	Maximum	Baromètre moyenne	Eau tomb.	Vt dominant Dir.	Force	Etat du ciel
27	4.7	0.3	9.1	721.2		E.	faible	clair

27. Toutes les Alpes avec le Mont-Blanc visibles l'après-midi.

28. 7 h. ½ : Temp. : 1.0 Vent : N.-O. Ciel : couv.

Hauteur moyenne pour Neuchâtel : 719.5 mm.
Hauteur du baromètre réduite à zéro suivant les données de l'Observatoire.

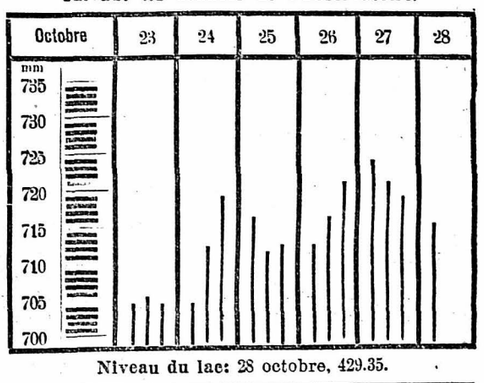

Niveau du lac: 28 octobre, 429.35.

Temps probable pour aujourd'hui

Augmentation de la nébulosité, précipitations et hausse de la température.

Bulletin météor. des C. F. F. 28 octobre à 6 h. 30

Altitude mètres	Observations faites aux gares C. F. F.	Contigr.	TEMPS ET VENT	
280	Bâle	+ 2	Couvert.	Bise.
543	Berne	— 1	Qq. nuag.	Calme.
587	Coire	— 3	»	Fœhn.
1543	Davos	— 8	Couvert.	Calme.
632	Fribourg	— 1	»	»
394	Genève	+ 3	»	»
475	Glaris	— 3	Quelq nuag.	»
1109	Göschenen	— 0	Nuageux. Vt. S.-O.	
566	Interlaken	+ 1	Qq. nuag. Vt d'O.	
995	La Ch de Fonds	+ 3	Couvert.	Calme.
450	Lausanne	+ 6	»	»
208	Locarno	+ 4	Nuageux.	»
276	Lugano	+ 5	Couvert.	»
439	Lucerne	+ 1	»	»
398	Montreux	+ 6	Quelq nuag.	»
482	Neuchâtel	+ 3	Nuageux	»
505	Ragatz	+ 6	Nébuleux.	Fœhn.
673	Saint-Gall	— 3	Qq. nuag.	Calme.
1856	Saint Moritz	— 5	Nuageux.	»
407	Schaffhouse	— 0	»	»
537	Sierre	— 2	»	»
562	Thoune	— 0	Quelq nuag.	»
389	Vevey	+ 5	Nuageux.	»
1609	Zermatt	+ 1	Quelq nuag.	»
410	Zurich			

IMPRIMERIE CENTRALE
et de la
FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL S. A.